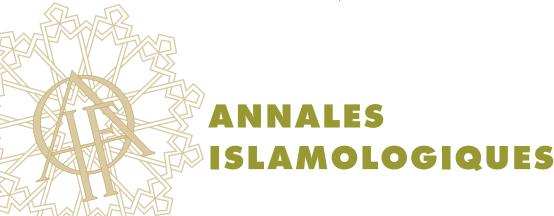
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



en ligne en ligne

# AnIsl 3 (1957), p. 1-83

# A. Launois

Estampilles et poids faibles en verre omeyyades et abbassides au Musée arabe du Caire [avec 10 planches].

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

# **Dernières publications**

9782724710922	Athribis X	Sandra Lippert		
9782724710939	Bagawat	Gérard Roquet, Victor Ghica		
9782724710960	Le décret de Saïs	Anne-Sophie von Bomhard		
9782724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas		
9782724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène		
médiévale				
9782724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant		
9782724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à			
l'étranger (BAEFE)				
9782724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries		

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

# ESTAMPILLES ET POIDS FAIBLES EN VERRE

# OMEYYADES ET ABBASSIDES (1)

AU MUSÉE ARABE DU CAIRE

PAR

A. LAUNOIS

#### INTRODUCTION

Il m'a été impossible, en trois mois de mission, d'étudier les 1700 pièces de cette collection qui est probablement la plus riche du monde. J'ai dû isoler les pièces Omeyyades et Abbassides et, parmi celles-ci, me limiter aux estampilles et aux poids faibles, en réservant pour une date ultérieure l'étude des poids forts et celle des poids Fatimides, qui posent d'autres problèmes.

En ce qui concerne ces pièces Omeyyades et Abbassides, on peut ajouter un certain nombre de constatations à celles qui ont été déjà faites :

#### TECHNIQUE.

A propos des estampilles, Casanova se contente de remarquer que la boursouflure qui existe au revers du tesson prouve que l'estampille a été collée sur le récipient quand le verre de celui-ci était encore malléable. Il convient

(1) Cette étude a été rédigée et imprimée avant la parution du catalogue de M. G. C. Miles, Early arabic glass weights and stamps (The american numismatic Society, 1948).

Je n'ai donc pu tirer parti de cet excellent travail que dans ma seconde étude, en cours de publication, sur les poids musulmans en verre du Cabinet des Médailles.

1

de préciser, semble-t-il, que l'estampille elle-même ne pouvait recevoir l'empreinte d'un cachet que dans le même état du verre, et que la marque qui raye souvent l'inscription ne pouvait être faite (toujours pour la même raison) qu'aussitôt après ces deux opérations. Cette marque en forme de colimaçon correspondait sans doute au «vu et approuvé», dernier contrôle d'un fonctionnaire chargé de veiller à la fabrication d'unités de mesures dont l'estampille assurait la légalité et qu'il poinçonnait d'un trait rapide (1). Si ces trois opérations se faisaient quand les récipients étaient encore tièdes, on doit supposer qu'ils étaient moulés sur des types invariables qui tenaient compte de la variété des substances mentionnées sur les estampilles.

Pour les poids faibles qui sont des disques à contours réguliers, une question de technique se pose aussi. Car s'il est certain qu'on devait se servir d'un cachet pour imprimer l'avers, il paraît difficile d'admettre qu'on s'en soit servi pour imprimer le revers : l'avers en effet, est cerné d'un bourrelet, alors que le revers est plat. De plus on risquait, en imprimant le revers, de déformer l'inscription de l'avers encore malléable. On peut donc supposer qu'on coulait le verre dans un moule. Le fond, à partir d'une certaine époque, en était parfois gravé en creux pour permettre d'imprimer une inscription au revers pendant qu'on frappait l'avers avec un cachet (2).

#### ERREURS DE GRAPHIE.

On comprend que les difficultés de lecture du coufique s'aggravent ici du fait que l'artisan gravait son cachet de gauche à droite. On constate en effet des fautes assez fréquentes. Lane Poole publie un poids dont toute l'inscription est inversée (n° 39). Dans cette collection-ci, j'ai trouvé une inscription du même genre sur un revers (n° 174 signalé aussi par Lane Poole). Il est évident que le graveur, distrait ou novice, a gravé

<sup>(1)</sup> On ne peut guère admettre en conséquence que les marchands, comme le laisse supposer un passage de P. Casanova, apportaient leurs récipients à la ودار العيار pour les faire estampiller. Je crois plus admissible

de penser qu'on fabriquait à la دار العيار ces étalons de capacité en même temps que les étalons monétaires.

<sup>(2)</sup> Il serait intéressant de retrouver quelques-uns de ces cachets.

ces pièces comme s'il écrivait (de droite à gauche) et le positif s'est trouvé imprimé de gauche à droite. Mais il existe aussi une autre sorte d'erreur : celle qui consiste à intervertir l'ordre des lettres dans le cours du mot. C'est ainsi qu'on trouve فأن écrit وأن ou وأن , dirhem écrit , etc. (1)

# Épigraphie et contenu du texte.

C'est presque toujours l'examen de l'épigraphie et du style général des pièces qui peut mettre sur la voie quand, le nom d'un personnage étant à moitié effacé, on hésite à le lire. On semble avoir trop négligé l'évolution de l'épigraphie sur ces pièces de verre et celle des formules employées, formules coraniques qui rappellent à l'ordre les fraudeurs ou formules de souhait. La disposition de l'inscription sur les poids, elle aussi, a varié d'un siècle à l'autre. Il n'y a pas moyen de confondre un poids de Qurra ibn Sarīk (90-96) et un poids de Mālik ibn Dalham (192). La couleur elle-même change : avant Yazīd ibn Ḥātim (144), je n'ai rencontré qu'un seul poids qui ne fût pas vert (généralement vert-bouteille) : c'est le nº 174 au nom d'Abd el Malik ibn Yazid (133-137) qui est blanc-mauve transparent. A partir de 144 environ, le nombre des poids d'une autre couleur que le vert devient plus fréquent. Tous les poids de Mālik ibn Dalham (189) sont de couleur différente tant dans cette collection que dans celle publiée par Flinders Petrie. (Il faut noter que plus tard, les poids Fatimides et ceux qu'on attribue à la période mamelouke seront d'une très grande variété de couleur comme l'avaient été, avant les poids musulmans, les poids byzantins).

#### DATATION.

En m'appuyant sur toutes ces constatations, j'ai cru pouvoir modifier la date attribuée à certaines pièces par Casanova et Flinders Petrie. Par

(۱) Il faut signaler aussi la suppression systématique de certaines lettres de prolongation : دينر est toujours écrit دينر est toujours écrit قير اط

B. N. n°s 2 et 7)
ابرهیم est toujours écrit ابراهیم.
صلح est parfois écrit صلح.
میزن est le plus souvent écrit میزان

1.

exemple, aux estampilles d'Abdallah Yazīd, prince des Croyants, que Casanova attribue à Yazīd I, ce qui est impossible; aux pièces portant Al Muhammad qu'il n'hésite pas à dater de l'époque fatimide, alors que leur style paraît être de la fin des Omeyyades ou du commencement des Abbassides; et en dernier lieu, aux poids sur lesquels on lit Hūr ibn Hūr que Flinders Petrie date d'une époque où nous ne trouvons aucune pièce similaire. En ce qui concerne ces dernières pièces, je les avais datées approximativement entre 160 et 190 d'après le style de l'écriture, la disposition de l'inscription, la couleur, la formule de souhait employée et en tenant compte de ce que j'ai dit sur la fréquence des erreurs de gravure. Or Kindī signale à l'impôt en 176 le gouverneur Rûh ibn Rûh. J'ai donc supposé que le Hûr ibn Hûr de mes pièces pourrait ne faire qu'un avec le Rūḥ ibn Rūḥ des historiens. (Il est possible d'ailleurs qu'on puisse lire au revers le nom de Sālih ibn Muslim, subalterne du gouverneur précédent Mûsa ibn Isā. Il est regrettable que Flinders Petrie qui publie en général les revers n'ait pas publié celui-là. D'une façon générale, je crois qu'on n'a pas assez tenu compte de ces subalternes dont le nom est parfois mentionné pendant vingt ans de suite sur des pièces différentes).

#### DISPOSITION DU TEXTE.

- 1) Sur les estampilles. Le texte est toujours disposé en lignes horizontales parallèles.
- 2) Sur les poids. La disposition en lignes horizontales parallèles est la seule en usage jusqu'aux Abbassides. La première inscription circulaire se trouve (dans cette collection) au revers du poids n° 155 au nom du calife Mansūr, puis au revers du poids n° 167 au nom du gouverneur 'Abd al-Malik ibn Yazīd. (Ces deux poids ne sont datés ni l'un ni l'autre). 'Abd al-Malik ibn Yazīd était déjà gouverneur sous le prédécesseur de Mansūr, le calife Ṣaffaḥ. L'inscription du n° 155 porte le nom de Ṣālīḥ ibn 'Alī qui relaya 'Abd al-Malik ibn Yazīd à l'impôt (voir ces deux noms). Ces deux poids sont donc contemporains à peu de chose près et tous deux à dater entre 133 et 138 environ. L'inscription du n° 167 est à l'envers, ce qui prouverait peut-être que les artisans n'étaient pas encore habitués à graver des inscriptions circulaires au fond des moules destinés à la fabrication de ces poids. A partir de

cette date (135-138), on ne trouve guère que des revers à inscription circulaire autour de la pièce et à lignes horizontales au centre. Le premier avers à inscription tournante est celui au nom de Mūsā ibn ʿĪsā (n° 235) de 175 environ. Une partie du texte suit en tournant les bords de l'empreinte carrée, l'autre partie est disposée au centre en lignes horizontales. A partir de cette époque, sur toute une série de poids, le texte est disposé en rond, en carré, en spirale autour d'un centre (n° 236, 236 bis, 237, 243, 244, 245), et le style de ces pièces s'apparente à celui des monnaies.

# ÉVOLUTION DE L'ÉPIGRAPHIE.

Au début du règne des Omeyyades, le relief des caractères est épais, les hampes sont courtes, les boucles larges, l'ensemble est fruste et lourd. Quand, sous al-Qāsim (114-135), le texte se complique d'une exhortation à l'exactitude, d'un nom de subalterne et d'une date, le graveur, gêné par sa longueur, rapproche les lignes d'écriture de telle sorte qu'il ne peut élever les hampes et que le lām et l'alif se confondent avec le nūn, le bā, le tā ou le sīn.

Peu à peu la formule se simplifie, le relief des caractères s'amenuise, les boucles deviennent plus petites et parfois triangulaires, les hampes plus hautes, le  $d\bar{a}l$  et le  $k\bar{a}f$  s'allongent horizontalement et pour mieux composer son texte, le graveur écarte plus ou moins l'une de l'autre deux lettres liées entre elles. D'une manière générale, l'inscription s'aère, s'allège. On suit cette évolution aussi bien sur les poids que sur les estampilles. On constate souvent sur ces dernières que c'est justement à la finesse de son inscription que celle-ci doit d'être illisible. Le temps en a eu raison, si bien que les estampilles du me siècle sont beaucoup plus effacées et difficiles à déchiffrer que celles du  $n^{c}$ .

Au revers des poids, les lettres de l'inscription circulaire s'étirent pour épouser les contours de la pièce, puis on emploie le même procédé sur l'avers.

Enfin, de la gaucherie des premiers poids omeyyades connus, on en arrive à la perfection de certains poids abbassides qui dénotent, tant par le choix de la couleur que par le soin apporté à la graphie et à la composition, un réel souci d'élégance.

#### Usage des Poids.

L'usage de ces disques de verre a été très discuté et il semble que malgré tout, un doute subsiste encore à ce sujet dans l'esprit des archéologues, doute qu'exprime par exemple cette phrase de Mrs. G. Marçais et E. Lévi-Provençal qui, en publiant un gros poids en verre dans les Annales de l'Institut d'études orientales, t. III (année 1937), écrivent : « La plus grande partie des Sanaja, publiées jusqu'à ce jour sont des disques dont le diamètre n'excède guère o m. o43. Ces Sanaja de valeur pondérale très faible sont du genre dénéral et paraissent avoir été spécialement destinées à contrôler le poids des monnaies».

Quand ils ont commencé à s'y intéresser, les archéologues ont pris ces disques légers pour des monnaies. Casanova, après Castiglione et Rogers, écarte définitivement cette hypothèse et reconnaît en eux ces étalons de monnaie dont les textes font remonter la première fabrication à l'initiative du calife 'Abd al-Malik ibn Marwān en 77. A. Grohmann, après St. Lane-Poole (Islamica, 1925, p. 1/15-225), appelle, lui aussi, ces disques omeyyades et abbassides poids de monnaies; et la phrase un peu obscure, où il suggère qu'ils auraient pu tout aussi bien servir à peser des matières précieuses, or et argent, ou des substances rares, épices et produits pharmaceutiques, ne s'applique vraisemblablement qu'aux disques fatimides.

En somme le grand argument en faveur de la théorie qui veut que ces pièces en verre soient des étalons de monnaie, ne repose que sur la découverte du texte de Damīrī cité par Rogers. Le raisonnement est le suivant : 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné la fabrication d'étalons en verre pour vérifier le poids des monnaies musulmanes, nous avons des disques de verre dont le poids correspond à celui des monnaies, donc ce sont les étalons en question. Mais, à ne s'en tenir qu'aux disques omeyyades et abbassides, qui seuls font l'objet de cette étude, il semble qu'on n'ait pas tiré tout le parti possible du sens des mots qui figurent dans leur inscription : ce n'est certainement pas par hasard qu'ils sont seuls à porter en même temps le mot « mitqāl » et une mention de monnaie. Ce n'est pas non plus par hasard que les gros

poids en verre ne portent jamais le mot « mitgāl » (1). Nous ne reviendrons pas sur l'hypothèse qui en fait des monnaies de verre. A quoi auraient pu servir de telles monnaies quand il en existait d'autres en métal infiniment moins fragiles et plus précieuses? Mais on pourrait être tenté de ne voir dans ces disques que des poids faibles sans usage bien défini, car les mots « dinar » et «dirhem» ont en effet servi à désigner aussi bien des poids que des monnaies. Il faudrait alors donner au mot «mitgāl» le sens de « poids de la valeur de...». Or, grammaticalement ce mot est un instrumental et ne signifie que « instrument à peser » (2). Et c'est justement pour cela qu'on ne saurait le trouver sur les gros poids de verre devant les mots «rațl» et «ocque» (3) car on aurait alors «instrument à peser un rațl ou une ocque» ce qui serait absurde. De plus on ne saurait trop insister sur la grande ressemblance de ces poids légers avec les estampilles. Le groupe des deux mots en état d'annexion « mitgāl dinar » (ou dirhem ou fels) est à rapprocher du groupe « makīlat hummus » (ou nabīd ou kammūn) que nous trouvons sur les estampilles, la matière à peser étant dans le premier cas la monnaie, comme la substance à mesurer était le vin, les pois ou le cumin (1). Il ne peut à mon avis subsister aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent ces mentions. Ils ne sont traités ni comme des monnaies, ni comme des poids ordinaires, ils s'apparentent aux deux, mais le soin qu'on a pris de les distinguer et des unes et des autres par des termes précis, interdit toute confusion. D'ailleurs si on pouvait douter quand il s'agit du dinar ou du dirhem, l'hésitation est impossible quand il s'agit du fels en verre qui porte, à de très rares exceptions près, sa valeur exprimée en harrûba ou en qîrāt. On imagine difficilement que le mot fels désigne un poids qui vaut tantôt trente, vingt-six, vingtquatre, dix-huit qirat ou moins encore. Une pareille instabilité ne convient pas à un poids qui porte un nom précis tandis qu'on sait par les textes que le fels-monnaie variait de valeur non seulement d'une époque à l'autre mais

<sup>(1)</sup> Je n'ai pu malheureusement, faute de temps, examiner les gros poids en verre qui existent dans cette collection. Mais la description ou la reproduction de ceux qui ont été publiés ailleurs permet cette assirmation.

<sup>(2)</sup> C.-à-d.: le contenant et non le contenu.

<sup>(3)</sup> Le rați et l'ocque n'ont jamais été que des poids. (Même quand on rencontre le mot rați sur une mesure de capacité).

<sup>(\*)</sup> Il y a surtout analogie dans le contenu du texte. Le style des estampilles et des poids d'une même époque diffère davantage.

encore d'une région à l'autre (1). D'où la nécessité d'employer des étalons pour le contrôler. On ne peut avoir aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent le mot «fels». Dès lors il n'en peut subsister sur celui des autres mentionnant le dinar et le dirhem : ils sont traités absolument de la même façon, à la différence près que la valeur du dirhem n'est que très rarement exprimée en harrūba ou en qīrāṭ, et que celle du dinar ne l'est jamais.

Il m'a été donné d'examiner au Cabinet des Médailles un disque de verre qui porte le nom du calife 'Abd al-Malik. Ce serait l'exemplaire le plus ancien connu jusqu'à ce jour. Son poids de 4 gr. 5 dépasse un peu celui du dinar. Le bourrelet qui le cerne est peu net. Il semblerait que la technique n'en est pas très au point. De plus c'est un des très rares exemplaires omeyyades qui ne porte pas la mention de mitqāl. Mais il ne faut pas oublier que les sanaja byzantins ne portent que le nom de l'éparque qui en a ordonné l'exécution à l'exclusion de toute autre indication. Pourquoi ne pas supposer que les Musulmans ont d'abord emprunté cette méthode, qu'ils ont ensuite abandonnée pour adopter une formule plus précise, qui éliminait tout danger de confusion.

#### BIBLIOGRAPHIE.

- MAQRIZI. Al-mawā'iz wal-i'tibār fī dikr al-hitat wa l-'ātār. Édition Wiet, Le Caire 1927 (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français du Caire, 5° vol., fasc. I (3° partie).
- Kindi. The governors and judges of Egypt. Leyden, E. J. Brill 1912.
- IBN TAGRĪBIRDĪ. An-Nujūm az-Zāhira fī mulūk Miṣr wa l-Qāhira. Ed. Juynholl Matthes et W. Popper 1852 et 1909.
- Combes, Sauvaget et Wiet. Répertoire chronologique d'épigraphie arabe, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale.
- H. Munier et G. Wiet. L'Égypte byzantine et musulmane (Précis de l'histoire d'Égypte par divers historiens et archéologues, t. II).
- Becker. Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam, Strasbourg 1902-1903.
- G. Hanotaux. Histoire de la nation égyptienne, t. IV. L'Égypte arabe de la conquête arabe à la conquête ottomane 648-1517 par Gaston Wiet.
- H. Sauvaire. Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, Paris, Imp. Nationale 1882-1888.
  - (1) E. I. Zambaur, art.-Fels.

- MAQRIZI. Traité des monnaies musulmanes traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris 1797.
   MAQRIZI. Traité des poids et mesures légales des Musulmans traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris An VII.
- P. Casanova. Étude sur les inscriptions arabes des poids et mesures en verre. Collection Fouquet et Innès (Bulletin de l'Institut égyptien, 3° série 1891, t. II).
- P. Casanova. Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet (Mémoires de la mission archéologique au Caire, 1893, t. VI).
- = Dénéraux en verre arabes (Mélanges G. Schlumberger, Paris 1924).
- C. O. CASTIGLIONE. Dell'uso con cui erano destinati a vetri con epigrafi cufiche, Milano 1847.
- St. Lane-Poole. Arabic glass coins, Num. Chron. N. S., 1872, vol. XII, p. 199-211.
- St. Lane-Poole, Catalogue of arabic glass weights in the British Museum by Reginald Stuart Poole, London 1891, xxxv + 127, p. 9<sup>bis</sup>.
- FLINDERS PETRIE. Glass stamps and weights, London (British school of archeology in Egypt, 1926, t. XL).
- A. Grohmann. Arabische Eichungstempel, Glassgewichte und Amulette aus Wiener Sammlungen (Islamica, 1925, vol. I, p. 145-276).
- G. Houdas. Rapport sur des étalons de poids arabes communiqués par Gauckler (Bull. Arch. du Com. des tra. hist. et sc., 1909).
- E. I. Suppl. (Sanājat, par Walker).
- M. Jungfleisch. Un poids fatimite en plomb (Bull. I. É., 1927, t. IX, p. 115-128). Poids fatimites en verre polychrome (Bull. I. É., 1929, t. X, p. 19-31). Les rails discoïdes en verre (B. I. É., 1929, t. X, p. 61-71).
- E. T. Rogers. Glass as a material for standard coin weights, Num. Chron. N. S., 1873. Stefano de Maimuni. Descrizione di alcune monete cufiche del museo di St. de Maimuni, Milano 1822. Pietraszewski. Numi Mohammedani, fasc. I, Berolini 1843.

I

# وترة بن شريك QURRA IBN ŠARĪK (90-96)

Qurra ibn Šarīk fut nommé gouverneur de l'Égypte par le calife Walīd ibn 'Abd al-Malik après que celui-ci eut destitué son propre frère 'Abdallah ibn 'Abd al-Malik. C'est en 90 qu'il fut nommé à la prière et au Ḥarāj. Il gouverna l'Égypte jusqu'à sa mort, dont la nouvelle arriva au calife le jour de la mort d'al-Ḥajjāj.

## A. ESTAMPILLE.

امر الامير قرة رطل دهن واف

« L'émir Qurra a ordonné un rați de graisse exact ou Ordre de l'émir Qurra : un rați de graisse exact». Planche I.

امر الامير: Cf. Flinders Petrie 1 estampille قرة بن شر يك قسط واف

## B. Poids faible.

امر الأ مير قرة بميرن دينر و اف «L'émir Qurra a ordonné le poids exact d'un dinar (4 gr. 15)». Planche I.

 $\Pi$ 

# USĀMA IBN ZAYD (96-99) اُسامة بن زيد

'Abd al-Malik ibn Rifa'a succède en 96 à Qurrat ibn Šarīk à la prière et c'est Usāma ibn Zayd qui lui succède au Ḥarāj sous le califat de Sulaymān.

Al-Kindi raconte que Sulaymān écrivit à Usāmat : «Tire le lait tant qu'il en viendra, tire le sang jusqu'à le tarir.» Le successeur de Sulaymān, le calife 'Umar ibn 'Abd al-Azīz s'empressa de le destituer avant même l'enterrement de Sulaymān. (A noter qu'il n'est qualifié d'émir sur aucune des pièces suivantes.)

#### A. Estampilles.

امر ا سامة بن ز

«Usāma ibn Zayd a ordonné un demi qist exact». Planche I.

ید نصف ﴿ قسط واف Cf. Fl. Petrie 89-90.

امر اسا [م]ة بن زيد مكيلة قمح [۱]لمسلوق « Usāma ibn Zayd a ordonné une mesure de blé bouilli».

امر اسا مة بن زيد قسط للز ت « Usāma ibn Zayd a ordonné un qist pour l'huile». Planche I.

امر اسا مة بن زيد ر بع للنبيذ « Usāma ibn Zayd a ordonné un quart (quart de qist) pour le vin».

امر ا سامة بن ز يد بقسط واف \*\*

« Usāma ibn Zayd a ordonné un qist exact». Planche I.

#### B. Poids faibles.

امر ا سامة بن زید میزا ن ثلث و آاآف

« Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un tiers exact» (1 gr. 4). Planche I.

امر اسا مقر اسا مقر اسا

مة بن زيد

بمیزن نصف دندر واف «Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un ½ dinar exact» (2 gr. 1).

Cf. Lane Poole 2.

امر اسا . 12-13. مة بن زيد

. ب رياد بميزن دينر واف «Usāma ibn Zayd a ordonné te poids d'un dinar exact» (4 gr. 2). Planche I.

Cf. Stefano de Maimuni nº 5.

Ш

ABD ALLAH YAZĪD ÉMIR DES CROYANTS (99 à 102) عبد الله يزيد امير المومنين

#### A. ESTAMPILLES.

امر عبد الله يزيد ا مير المومني له الله بمكيل واف

«Le serviteur de Dieu Yazīd, émir des croyants, a ordonné..... une mesure exacte». (Le reste de l'inscription est effacé.) Planche I.

Cf. Fl. Petrie nº 142 faussement attribué à 'Abd al Malik ibn Marwān.

امر عبد الله يز در المومنين يد امير المومنين [۱]صلحه الله مكيلة العصفر وا [ف] على يدى حيان بن شريج سنة احدى و مية

«Le serviteur de Dieu Yazīd, émir des croyants,—que Dieu l'honore!— a ordonné une mesure exacte de carthame par les mains de Ḥayyān ibn Šurayḥ, l'an 101».

C'est la première fois (dans cette collection) qu'apparaît على يدى. Le nom qui suit est celui du gouverneur des finances Hayyān ibn Šurayj.

Casanova commence le catalogue de la 3° catégorie d'estampilles, c'est-à-dire de celles qui portent un nom de gouverneur ou de calife, par une estampille au nom de 'Abdallah Yazīd émir al mūminīn (n° 95) et n'hésite pas à l'attribuer au calife Yazīd I (60/680-64/684). Flinders Petrie commence également son catalogue par une estampille au même nom. Les deux estampilles de Casanova et de Flinders Petrie sont exactement de la même écriture que les n° 14 et 15 de ce catalogue, écriture qu'on peut difficilement dater d'une époque aussi reculée qui n'en fournit d'ailleurs aucun exemple. Par ailleurs, la première inscription sur verre semble être celle du poids de 'Abd al Malīk ibn Marwān (65-86) de la Bibliothèque Nationale et tout porte à admettre que c'est ce calife qui ordonna de faire exécuter les premiers étalons de monnaies en verre. D'après les caractères de cette écriture, j'aurais été tentée d'attribuer l'estampille 14 à Yazīd III (126) plutôt qu'à Yazīd II si je n'avais eu la chance de trouver l'estampille 15 dont l'écriture est identique. Or elle

(1) P. Casanova, Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet

(Mémoires de la mission archéologique au Caire, 1893, t. VI).

porte la date 101 et le nom de Ḥayyān ibn Šurayj, préposé à l'impôt à partir de 99. Le Calife Yazīd en question est donc sûrement Yazīd II. La découverte de cette estampille datée offre un autre intérêt. Elle permet d'affirmer que Ḥayyān ibn Šurayj était encore à la tête des finances d'Égypte en 101 alors que le texte de Kindī, copié par Maqrizī et Ibn Taġribirdī, ne dit pas quand il fut remplacé et par qui. En effet, ces auteurs ne consacrent un chapitre spécial ni à Ḥayyān, ni à 'Ubaydallah ibn al Ḥabhāb. On ne sait exactement à quelle date ce personnage qui semble avoir été omnipotent fut nommé gouverneur des finances (G. Wiet donne pour 'Ubaydallah les dates 105-116, Lane Poole 102-114, Casanova 106-114).

Becker dans Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam, frappé lui aussi par cette imprécision des historiens musulmans, suppose que 'Ubaydallah a succédé directement à Ḥayyān, maintenu à son poste par Yazīd II, successeur de 'Umar II et qu'il a dû être nommé entre 101 et 105. L'estampille 15 permet d'affirmer en tout cas que ce ne fut pas avant 101.

# IV HAYYĀN IBN ŠURAYJ (99-?) (n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom).

Ḥayyān ibn Šurayj succède à 'Usāma ibn Zayd à l'impôt. C'est le calife 'Umar II qui le nomma. Comme les Coptes se convertissaient en masse pour échapper aux charges de la jiziya et des redevances en nature, Ḥayyān ibn Šurayj suggéra qu'on pourrait faire payer la jizya aux nouveaux convertis. Le calife lui écrivit alors pour lui rappeler que « Dieu avait envoyé son prophète comme apôtre et non comme collecteur d'impôt ».

# A. Estampilles.

مر حیان شریج ن شریج کیلة حمص بحشوش وافرایة « Ḥayyān ibn Šurayj a ordonné une mesure exacte de pois....».

On retrouve l'épithète حسوس sur l'estampille n° 102 de Casanova associé à عدس = lentilles. Je crois qu'il faut lire جمشوش = broyé, concassé. Les lettres qui suivent sont sans doute .

ربع قسالط] même; mais la pièce n'étant pas reproduite, on ne sait pas si la disposition de l'inscription	18.	امر حیا[ن]	Même formule. « Quart de qist exact».
		ربع قس[ط]	Cf. Cas. nos 100-101. L'inscription est la même; mais la pièce n'étant pas reproduite, on ne sait pas si la disposition de l'inscription est la même qu'ici.

Casanova mentionne 8 types d'estampilles au nom de Ḥayyān.

#### B. Poids faibles.

Il n'en existe aucun au nom de ce gouverneur ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Fl. Petrie.

V

عبيد الله بن الحبحاب 'UBAYDALLAH IBN AL-ḤABḤĀB (n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom).

Sous cet intendant des finances qui se maintint à son poste beaucoup plus longtemps qu'aucun autre, se succédèrent à la prière Ḥanzala ibn Ṣafwān (102-105), Muḥammad ibn ʿAbd al-Malīk (105), Ḥurr ibn Yūsuf (105-108), Ḥafs ibn al-Walīd (108), ʿAbd al Malik ibn Rifaʿa et Walid ibn Rifaʿa (109-117). Ḥafs ibn al-Walīd qui fut plus tard aux finances fut destitué à cause de lui. Trois événements importants marquent l'administration d'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb.

- 1º L'établissement d'un nouveau cadastre commencé en 106 ou 107 sous Ḥurr ibn Yūsuf. En 109, suivi d'un grand nombre de subalternes, Walīd ibn Rifaʿa s'installa 6 mois en Haute Égypte et 3 mois en Basse Égypte pour y dénombrer les localités de plus de 500 habitants. Il en compta 10.000, ce qui porta à 5 millions le nombre des Égyptiens susceptibles de payer la jiziya.
- 2° La première révolte des Coptes en 107 à la suite du relèvement du taux de l'impôt.
- 3° L'installation, en 109, de 3.000 Qays dans le Ḥawf, favorisée probablement par Walīd ibn Rifaʿa qui était Qaysite.

## A. Estampilles.

مما امر به عبيد الله به عبيد الله بن الحبحاب ربع قسط وا

« Parmi ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb. Quart de qist exact». Planche I.

Cf. Cas. nos 106-107 même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie nos 105-106 (première fois dans cette collection qu'on emploie la formule على المربه).

مما امر به عبيد الله ا عبيد الله ا لحبحاب نصف وا Même formule (بن entre الحبحاب et الحبحاب et فعيد الله eté omis).

بسم الله الم عبيد الله بن الحبحاب الله بن الحبحاب ربع قسط زيت و الف

« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné  $^{-1}/_4$  de qist exact d'huile». Planche I.

(C'est la première fois dans cette collection qu'apparaît la basmala).

Cf. Cas. n°s 109 à 119. Cf. Fl. Petrie n° 108.

بسم الله [ب] [ا]مر عبيد الله [ب] بن الحبحاب نصف مكيلة كمون اسود وا فية « Au nom de Dieu. 'Ubaydallah a ordonné une <sup>1</sup>/<sub>2</sub> mesure de cumin noir exacte».

----- (18 )·c·--

40. بيم الله Même formule. «Un qist d'huile exact».

امر عبید الله بن الحبحاب قسط زیت وا

, 9

مكلة لحمه

[ا]حدى عشرة [و]

وافية

41. بسم الله Même formule « de faire une mesure de .....? exacte». (Première fois qu'apparaît la formule الحبحاب بصنعة)

42. بسم الله «Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Habḥāb a ordonné». Ge qui vient après le nom est incompréhensible. Planche I.

عن عدا الماري عن Le graveur a écrit ابن au lieu de

Même formule. «Un quart de qist par les mains de .....? fils de Maisara, l'an 111».

mains de .....? fils de Maisara, l'an 111».

بن الحبحاب ربع

رق] Cf. Lane Poole n° 392. Il lit بن ميسره  $\times$  après على يدى حد على يدى .

بسم الله امر بصنعة مكيلة العدس مقشر عبيد الله بن الحبحاب سنة احدى عشر ومئة. J'ai oublié de noter la distribution de l'inscription sur cette pièce.

## ----- ( 19 )·c---

« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné de fabriquer une mesure de lentilles décortiquées, l'an 111».

مما امر ما امر به عبيد الله به عبيد الله بن الحبحاب قسط و

C'est la première fois que على يدى suivi du nom d'un subalterne apparaît dans cette collection (n° 42-43).

L'estampille n° 15 est au nom d'un calife et على يدى est suivi du nom d'un gouverneur. Le n° 43 est le premier exemple d'estampille que nous trouvons dans cette collection avec toute la formule... بسم الله امر un tel على يدى un tel على يدى un tel على يدى

# B. Poids faibles.

بسم الله امر عبيد ا امر عبيد ا الله بن الحبحاب بمثقال فاس \* اربعة وعشرين خروبة وا

« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné le poids d'un fels \* de 24 ḥarrūba exact » (4 gr. 7-4 gr. 65). Planche II.

بسم الله امر عبيد ا لله بن الحبحاب عثقال فلس \* ثلثين قيرط

\* Même formule. « Poids d'un fels exact de 30 qīraṭ» (5 gr. 85). Planche II.

Cf. Cas. n° 21. Même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie, n° 98.

3.

----- >-( 20 )-c ----

بيم الله امر عبيد ا امر عبيد ا الله ابن الحبحاب بمثقال فلس عشر بن قبرط Même formule. « Poids d'un fels de 20 qîrat (3 gr. 54) (même graphie que dans l'estampille 42) ». Planche II.

بسم الله امر عبید الله بن الحبحاب مثقال احدی عشر خرو به

Même formule. «Poids de 11 harrūba» (2 gr. 35)

Aucune mention de monnaie. Mais la pièce est sûrement un poids de fels. (Il est très rare en effet que l'évaluation en harrûba et en qîrāt se trouve sur un dīrhem et elle ne se trouve jamais sur un dinar).

بسم الله ما الله ما الله عبييد الله بن الحبحاب ميزان دينر واف \*\*

« Au nom de Dieu, parmi ce qu'a ordonné Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb, poids d'un dinar exact \*» (4 gr. 25). Planche II.

Mīzān est exceptionnellement écrit correctement avec un ā.

مما امر به عبيد الله [ا]بن الحبحا ب مثقال فلس ثمنية [۱] عشر خووية «De ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb poids d'un fels de 18 ḥarrūba».

(Même graphie que nos 42 et 49 pour ابن. Forme particulière du mim de mitqāl, un alif entre عثر et عثر. Planche II.

------ ( 21 )·c··--

مما امر [به] ما امر الله ابن ا عبید الله ابن ا لحبحاب مثقال فلس ثمنیة اعشر خرو نة

Même formule. « Poids d'un fels de 18 harrūba ».

Même forme de *mim*, même graphie que 52-53 (3 gr. 45 ébréché, 3 gr. 48-3 gr. 65). Planche II. (Cf. Fl. Petrie, nos 100-101.)

بسم الله امر عبيد الله بن الحبحاب مثقال ل نصف فلس خمسة عشر قيراط وا

«Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné le poids d'un  $^1/_2$  fels exact de 15 qīraț».

بسم الله الله الله الله بن الحبحاب مثقال سطر

Même formule. Poids d'un demi-mitqāl? Il semble qu'on puisse lire شطر = moitié.

Le poids de cette pièce d'environ 2 gr. 3 dépasse un peu celui du nașf ou  $^1/_2$  dinar généralement de 2 gr. 1 ou 2 gr. 2. Les deux exemplaires 58 et 59 identiques sont les seuls de toute la collection à porter cette mention.

Fl. Petrie en signale un qui n'existe pas ici (nº 102).

بسم الله امر عبید الله بن الحبحاب مثقال سطر احدا عشر ة خروبة و اف Nous retrouvons le سطر des n°s 58-59. La pièce de 11 harrūba pèse 2 gr. 09. C'est à peu près le poids d'un 1/2 dinar. Mais il est très rare, comme je le signale dans le préambule, qu'après le dinar ou une de ses divisions, on donne son poids en harrūba ou qīrāt.

4

Comme on le voit, les types de poids faibles au nom de 'Ubaydallah sont très nombreux (9 dans cette collection).

Lane Poole signale 2 poids (3 et 3 a) qui n'existent pas dans cette collection.

#### VI

# القاسم بن عبيد الله AL-QÄSIM IBN 'UBAYDALLAH (114-124)

C'est le fils du précédent. Ni Maqrizī ni Ibn Tagribirdī ne parlent de lui. Il n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom.

# A. ESTAMPILLES.

بسم الله الله الله ربع مسطار الوف

« Au nom de Dieu al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné un quart de moût exact».

Cf. Cas. 125 à 127. Casanova pense que est une altération de qist. Je crois qu'il faut lire مسطار = moût. Le graveur a interverti l'ordre des lettres dans واف

بسم الله مر القاسم عبيد الله صنعة ربع سط زيت Même formule « ... de fabriquer un  $^{1}/_{4}$  de qist exact d'huile».

----- (23 ) · · · · ·

66. بسم الله امر القاسم Même formule «mesure de châtaignes (?)». Planche II.

بن عبيد الله مكلة الكسة

ن واف

بسم الله 67-68.

مر القاسم بن عبيد الله

لصنعة مكلة كمون ايىض

واف

Même formule...« de fabriquer une mesure exacte de cumin blanc». Planche II.

69-72.

بسم الله ا مر الله بالوفا وامر بصنعة ربع قسط القا سم بن عبيد الله علی یدی مسلم س العراق سنة سبع عشرة ماية

« Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné de fabriquer un quart de qist par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq (ou 'Irāq) l'an 117 ou 119».

(On peut lire سبع ou سبع ). La formule Amara Allahu bilwafā semble avoir été employée pour la première fois sur ces pièces sous al-Qāsim. On la retrouve sur celles de son successeur Ḥafṣ ibn al-Walīd, sous 'Isā ibn Abı ʿAṭā, successeur d'Ḥafṣ, puis sous ʿAbd al Malik ibn Marwān, dernier gouverneur omeyyade en Égypte, de même que sur un gros poids de Abd Allah Yazīd (Yazīd III) daté de 126. Elle semble disparaître avec les Omeyyades.

4.

بسم الله ا مر الله بالوفا

وامر بصنعة هذا القسط الدا

القاسم بن عبيد الله على يدى مسلم بن العراق سنة

. سبع عشرة [و] .ا.ة Même formule. «Ce qist par les mains des Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119».

Même formulc. «Mesure de cumin noir par

les mains de Şaffār ibn Sayf.»

بسم الله امر الله بالوفا وامر الله (sic) بصنعة مكيلة على مقشر القاسم بن عبيد الله على . 76. يدى مسلم بن العراق سنة سبع وعشرة وماية

«Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et Dieu a ordonné de fabriquer une mesure de.....? décortiqués al-Qāsim ibn 'Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119».

(Le graveur s'est embrouillé dans sa formule et a répété deux fois الله Pl. II.

بسم الله .77. امر الله بالوفا وامر بصنعة

ر . مكلة كمون الا

سود القاسم بن

عبيد الله على ١٠٠

صفار بن سیف

سنة ثلثين وعشر

ين ومئة

La date est incertaine. Sur presque toutes les pièces au nom de ce fonctionnaire on trouve مشرين . Trente est un non-sens suivi de عشرين . Peut-être est-ce pour ثلث et on aurait la date de 123. Planche II.

----- ( 25 )·c+---

بسم الله ا [مر] الله بالوفا وامر بصنعة Même formule. «Ce qist par les mains de Ṣaffār ibn Sayf l'an 122.»

هذا القسط القا سم بن عبید الله علی یدی صفار بن سیف سنة اثنان [و] عشر بن و

مائة

79 à 81.

Même formule. «Un quart (de qist) par les mains du même, l'an 120 et....?»

بسم الله با امر الله با بصنعة ربع لقاسم بن عبيد الله على يدى صفا ر بن سنف سنة

**ر** و عشرین و مایة

بسم الله بالوفا و مرالله بالوفا و امر بصنعة مكيلة الموسمة الفاسم بن عبيد الله على يدى

صفار بن سیف سنة

Même formule. « Une mesure.....? par les mains du même.»

سر وعثىرين ومئية \* ) L'année est peut-être 122 ou 123. Si on considère qu'en coufique le seul nom de nombre qui pourrait être écrit avec quatre hampes égales serait = 6 mais que Al-Qāsim n'a gouverné que jusqu'en 124, le nom de nombre qui précède عثرين ne peut être que أثنان ou ثلاث ou ثلاث écrit de manière défectueuse. Quant au mot qui suit à ce n'est peut-être pas un nom de substance mais le participe passé du verbe وسم qui veut dire imprimé au fer chaud - (مَكِلةُ الْوسِ [و]مةً) = mesure estampillée, donc réglementaire?).

بسم الله ا مر الله بالوفا وامر نصنعة Même formule. « Ce qist par les mains de Yazīd ibn abi Yazīd.»

هذا القسط قاسم بن عبید الله علی یدی یزید [بن] ابی یزید سنة ست وعشرین و مئة Même incertitude de date que pour le 82.

بسم الله بالو [۱]مر الله بالو فا وامر بصنعة فا اللهم القاسم بن عبيد الله على يدى يزيد بن ابى يزيد سنة اسدر وعشرين

ومئة

Même formule. (Le nom de la mesure est effacé, celui de la substance m'échappe) « par les mains de Yazīd ibn Abī Yazīd l'an 122 (?)»

Les seuls noms de nombre qui commencent par alif sont احدى dont il ne peut être question ici ou اثنين qui serait mal orthographié.

## ----- ( 27 )·c----

سم الله ا مر الله بالوفا وامر بصنعة هذ[ا] نصف القسط ا لقاسم بن عبيد ا لله على يدى داود بن عمر سنة ثلث وعشرين Même formule. «1/2 qist par les mains de Dāwud ibn 'Umar l'an 123.»

Casanova signale 11 estampilles de 5 types différents au nom d'Al-Qāsim. Une seule porte le nom de Yazīd ibn abi Yazīd (n° 128); elle n'existe pas dans cette collection. Aucune de ses estampilles ne mentionne le nom de Ṣaffār, de Muslim ou de Dāwud. Grohmann (*Islamica 1925*) publie une estampille (n° 3).

#### B. Poids faibles.

86.

بسم الله امر القا

[ومائة]

« Au nom de Dieu, al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné le poids d'un tiers exact».

سم بن عبید الله بمثقا ل ثلث وا

87-88.

بسم الله امر القاسم بن عبید الله بمثقال دینر واف Même formule. «Poids d'un dinar exact» (4 gr. 25).

----- (28 )·c---

بسم الله بالو مر الله بالو فا وامر بصنعة مثقال نصف و مر القاسم بن عبيد الله على يدى مسلم بن العرا « Dieu a ordonné l'exactitude et a ordonné de faire le poids d'un nașf et a ordonné (sic) al-Qāsim ibn 'Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al 'Arraq».

(Même genre d'erreur que celle signalée n° 76) (2 gr. 13). Planche II.

\* بسم الله ا . 92 93. وامر الله بالوفا وامر بصنعة مثق [۱]ل فلس ثلثين خروبة ا الله على يدى مسلم اق سنة ا حدى وعشر بن ماية

Même formule. «Poids d'un fels de 30 harrūba par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq l'an 121» (5 gr. 87). Planche III.

Cf. Cas. 23? (ss. rep.).

بسم الله امر القاسم من عبيد الله ب مثقال د[ر]هم على يدى داود بن عمر سنة ثلث وعشرين

«Al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné le poids d'un dirhem par les mains de Dāwud ibn 'Umar l'an 123». Planche III.

#### 

بسم الله ا مر الله بالوفا وامر بصنعة مثقال فلس ثلثين خروبة القاسم بن عبيد الله على يدى مسلم بن العرا ق سنة سبع «Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné l'exécution du poids d'un fels de 30 harrūba par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq l'an 117 ou 119» (5 gr. 9). Planche III.

Cf. Lane Poole nº 4.

 «Au nom de Dieu. De ce qu'a ordonné al-Qāsim ibn 'Ubaydallah. Poids d'un grand fels de 30 harrūba» (5 gr. 9-5 gr. 8). Planche III.

Cf. Cas. n° 24. Sans reproduction, un tiers environ est cassé, o m. o3, 2 gr. 69. Cf. Lane Poole n° 5. Cf. Fl. Petrie n° 112 à 114.

«Poids d'un fels de 30 harrūba par les mains de Ṣaffār ibn Sayf l'an 123?» (Même incertitude de date que pour les estampilles au nom de ce fonctionnaire.)

Cf. Cas. 23, ss. repr.

بسم الله بالو امر الله بالو فا وامر بصنعة مثقال فلس ثلثين خرو به الله على يدى صفار بن سيف سنة سوعشرين و وعشرين و

#### VII

HAFŞ IBN AL-WALİD (En 108 : 40 jours). En 124 et en 128 حفص بن الوليد

Ḥafṣ ibn al-Walīd est nommé une première fois en 108 à la prière, mais il est destitué au bout d'une quarantaine de jours, victime de la jalousie de 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb qui était aux finances. Les Égyptiens mécontents demandèrent son retour. Il revint en 124. Mais il semble n'être resté que fort peu de temps à l'impôt (Kindī, Maqrizī et Ibn Tagrībirdī concordent sur ce point). A la suite de conflits avec 'Isā ibn Abī-'Aṭā qui le remplace en 125 à l'impôt, il s'en va une seconde fois puis revient en 128 et meurt assassiné peu après. Les pièces suivantes dateraient donc de 124-125. (Ce qui le confirme est le fait qu'on retrouve sur certaines de ces pièces le nom de Yazīd ibn abī-Yazīd qui a travaillé pour le compte d'al-Qāsim entre les années 120 et 124.)

## A. Estampilles.

حفص بن الوليد نصنعة قسط

واف

«Au nom de Dieu l'émir Ḥafṣ ibn al-Walīd a ordonné de fabriquer un qist exact». Planche III.

بسم الله مر الامير حفص تن الوليد صنعة ربع قسط واف

Même formule. « Quart de gist exact.»

# 

بهم الله [۱]مر الله بالوفا [و] الله بالوفا [و] المر الامير حف[ص] [ال]وليد بصن[عة] [م]كيلة واف[ية] [م]شمش على يد[ى] يزيد بن ابي يزيد

« Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir Ḥafs ibn al-Walīd a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots par les mains de Yazīd ibn Abī Yazīd».

Casanova ne signale qu'une seule estampille (n° 133), qui est différente de celles-ci.

Grohmann en publie une (n° 121) et note qu'elles sont très rares au nom de ce gouverneur (op. cit.).

# B. Poids faibles.

يسم الله بالوفا وامر الله بالوفا وامر الله بالوفا حفص بن الوليد بصنعة مثقال ثلث دنر وا في على يدى

Même formule. « Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de [Yazīd ibn abī-Yazīd]».

(Ces derniers mots sont très effacés mais on peut les deviner).

Grohmann publie un poids nº 5 (op. cit.).

بسم الله امر الله بالو فا وامر الامير حفص بن الوليد بصنعة مثقال دينر

AnIsl 3 (1957), p. 1-83 A. Launois
Estampilles et poids faibles en verre omeyyades et abbassides au Musée arabe du Caire [avec 10 planches].

© IFAO 2025 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

## VIII

# (En 125 puis en 127 عيسى بن ابي عطاء 'ĪSĀ IBN ABI-ʿAṬĀ

Quand Ḥafṣ ibn al-Walīd fut nommé gouverneur pour la 2° fois, le calife, après l'avoir préposé à la prière, lui adjoignit l'impôt, mais pour peu de temps, car il lui enleva les finances pour les donner à 'Īsā ibn Abī-'Aṭā en 125.

#### A. Estampilles.

« Au nom de Dieu, l'émir Îsā ibn Abī-ʿAṭā a ordonné de fabriquer un quart de qist exact». Planche III.

Cf. Cas. 134-135. Même texte sans reproduction.

ه الله الامير بن ابی عط Même formule. Le reste de l'inscription est effacé. Planche III.

بسم الله الله بالوفا [و] [ا]مر الله بالوفا [و] [ا] الامير عيرسي] بن ابى عطا بصنع[ة] مكيلة وام

« Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir 'İsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots (ou de sésame) », les trois lettres مسم pouvant être ou le commencement de مشمش ou la fin de سما. Planche III.

Cf. Lane Poole nº 393.

------ ( 33 )-c---

بسم الله امر الله بالوفا و الله بالوفا و امر عيسى بن ابى عطا بصنعة مكيلة مسر وا

Même formule. «Mesure de.....? exacte».

La lettre م suit une lettre à laquelle elle était liée. On ne peut donc songer à مش La place manque pour مش avant le second .

[بسم] الله [ام]ر عيسى [ابن ابى] عطا صنعة رب[ع] قسط واف

« Au nom de Dieu, 'Īsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un quart de qisṭ exact ».

Cf. Cas. 134-135 même inscription. Sans reproduction.

Lane Poole publie une estampille n° 394 qui ne figure pas ici. Casanova publie une estampille n° 136 qui ne figure pas ici.

# B. Poids faibles.

بسم الله الله الو امر الله بالو فا وامر عيسى ابن ابى عطا بصنعة م[يز] ن دينر واف على يدى يزيد بن ابى يزيد

« Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et 'Îsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd (4 gr. 22)». Planche III.

5

------ 3/1 )·c----

بسم الله الله امر عيسى بن ابى عطا بصنعة ميز ن نصف دينر على يدى يزيد بن ابى يزيد بن ابى يزيد

« Au nom de Dieu, 'Isā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd ».

Le mot dinar est mal écrit — la 3° lettre ressemble à un mais le poids de la pièce de 2 gr. 1 correspond bien à celui du 1/2 dinar. Planche III. Cf. Fl. Petrie n° 134.

Lane Poole publie un poids (nº 6 qui ne figure pas ici).

#### EX

# YAZĪD IBN ABI-YAZĪD يزيد بن ابي يزيد

Ce fonctionnaire, subalterne des émirs, est mentionné successivement sur des pièces frappées par ordre d'Al Qāsim ibn 'Ubaydallah, de Ḥafṣ ibn al-Walīd et de 'Īsā ibn Abī-'Aṭā. Celles qui portent son nom sous al-Qāsim sont toutes postérieures à 120. Et s'il n'y avait pas une estampille au nom de ce gouverneur qui mentionne Dāwud ibn 'Umar en 123, on pourrait supposer que Yazīd ibn Abī-Yazīd a servi sans interruption les trois gouverneurs au moins jusqu'en 125, date à laquelle 'Īsā ibn Abī-'Aṭā devient gouverneur aux finances et peut-être jusqu'en 127, date à laquelle celui-ci est destitué.

# A. Estampilles.

امریزید . .118–116 بن ابی یزید ر بع قسط ز بت واف

«Yazīd ibn Abī-Yazīd a ordonné le quart d'un qist exact d'huile». Planche III. ------ 35 )·c----

امر يزيد [بن] 119. ادر بزيد نصف Même formule. « $^{1}/_{2}$  qist d'huile exact».

ابی یزید نصف قسط زیت واف

120-124.

علی یدی یزید بن ابی « Par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd». Planche III.

يزيد \*

Cf. Cas. nos 175 à 182. Sans reproduction. Cf. Fl. Petrie no 132.

125. Même formule, même composition, l'écriture seule diffère. On a donc affaire à un type estampillé avec un autre cachet.

## B. Poids faibles.

امر يزيد بن 127. -126 ابی يزيد \* مثقا ل ثلث واف « Yazīd ibn Abī-Yazīd \* a ordonné le poids d'un tiers exact (1 gr. 4)». Planche IV.

Cf. Fl. Petrie nº 131.

امر يزيد 128. بن اد، بن بد

بن ابی یزید میزان فلس

یندی ربع عشر قه ط Même formule. « Poids d'un fels de 14 qīrāt.» (2 gr. 75).

129.

امر به یزید مثقا ل درهم

\*

«Yazīd l'a ordonné. Poids d'un dirhem exact » (2 gr. 36).

5.

---+» ( 36 )·c+---

بن ابی یزید

« Yazīd ibn Abī Yazīd a ordonné un poids d'un fels de 20 qīrāț»  $(3\,\mathrm{gr.}\,59)$ . Planche IV.

مثقال فلس

Cf. Lane Poole nº 7.

عشرین قیر ط

امر يزيد بن 133. 132-133 ابی يزيد بثقا دنىر واف Même formule. «Poids d'un dinar» (4 gr. 24). Planche IV.

X

# ن مروان مروان 'ABD AL MALIK IBN MARWĀN (132)

Il est nommé gouverneur d'Égypte à la prière et à l'impôt en 132. Mais, selon Kindī, il avait déjà l'impôt sous son prédécesseur Muġīra ibn 'Ubaydallah. C'est le dernier gouverneur omeyyade en Égypte. En 132, le calife Marwān se réfugia en Égypte sous la menace d'Abū-Muslim, chef de la propagande Abbasside. Al-Kindi raconte comment le 1° gouverneur abbasside Ṣāliḥ ibn 'Alī s'empara du calife, envoya sa tête en 'Irāq et décapita le dernier gouverneur omeyyade après l'avoir fait fouetter.

#### A. Estampilles.

Aucune estampille dans cette collection.

Cf. Cas. nos 138-139. Cf. Lane Poole no 391.

بسم الله امر الله بالوفا وامر الامير عبد الملك بن مروان بصنعة مكيلة كمون اسود وافية .

Même formule. Demi qist exact.

#### B. Poids faibles.

بسم الله امر الله امر الامير عبد الملك بن مرون بصنعة مثقا لل دينر واف على يدى يزيد بن \*

« Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné de fabriquer le poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Tamīm» (4 gr. 24). Planche IV.

بسم الله
مر الامير عبد ا
ملك بن مرون
بصنعة مثقال ثلث
دينر واف على
يدى يزيد بن

Même formule. «Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de Yazīd ibn [Tamīm]» (1 gr. 4).

بسم الله امر الله المربع عبد الملك بن مرون بصعة مثق لل درهم واف على يدى يزيد بن تميم

Même formule. « Poids d'un dirhem exact par les mains du même » (2 gr. 7). Planche IV.

بسم الله امر . 140.–137 الامير عبد الملك بن مرون اصلحه الله « Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān, — que Dieu l'honore! — a ordonné

#### ----- ( 38 )·c---

بصنعة مثقال فلس ثلثین خروبة واف علی یدی یزید بن تمیم

de fabriquer un poids d'un fels de trente harrūba par les mains de Yazīd ibn Tamīm» (5 gr. 75, 5 gr. 89). Planche IV.

X bis

على يدى يزيد بن تميم

Par les mains de YAZID IBN TAMIM.

A. Estampilles.

على يدى 141-142. يزيد بن

«Par les mains de Yazīd ibn Tamīm». Planche IV.

Cf. Cas. nº 190.

# XI

# ال عد LA FAMILLE DE MAHOMET

#### A. Estampilles.

بسم الله ا مر ال مجد

مر ال مجد بالوفا ربع قسط واف

346

« Au nom d'Allah, la famille de Mahomet a ordonné l'exactitude. Quart de qist exact».

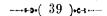
Cf. Cas. nos 162 à 164.

نصف رطل دهن 165 cf. Cas. n°

Cf. Fl. Petrie n° 95.

#### B. Poids faibles.

« Au nom de Dieu, la famille de Mahomet a ordonné le poids d'un dinar exact».



 Même formule. «Poids d'un dinar exact» (4 gr. 26).

الله 146.

بسم الله امر ال مجد مثقال درهم ثلثة عشر خر وبة واف

واف

Même formule. «Poids d'un dirhem de 13 harrüba.»

Cf. Cas. nº 44 (attribué aux Fatimides). Cf. Fl. Petrie nº 94 [attribué à Muḥammad, gouverneur en 724 (?)].

بسم الله امر ال مجد مثقال

Même formule. «Poids d'un....? exact.» (Sans doute un dirhem, le poids de la pièce étantde 2 gr. 92).

\* \* \*

Casanova qui a trouvé des pièces identiques et qui lit, lui aussi, « la famille de Mahomet» s'écrie : « qui peut s'intituler la famille de Mahomet?... Il ne peut y avoir de doute là-dessus. Il s'agit évidemment des Fatimides». Il paraît impossible de dater l'écriture et le style de ces pièces de l'époque fatimide. Sans pouvoir leur attribuer une date précise, on peut cependant constater que l'une d'elles porte la formule : Amara Âl Muhammad bi-l-wafā qui est celle de presque toutes les dernières pièces omeyyades étudiées ci-dessus (on a substitué à Allah : Āl Muhammad).

6.

Or, que s'est-il passé au déclin du régime omeyyade? Les Abbassides, empruntant cette formule imprécise pour servir et masquer leurs ambitions, ont organisé une intense propagande en faveur d'un imām « un prétendant anonyme, appartenant à la famille du prophète». Des émissaires « recueil-laient des redevances et le serment d'hommage au nom de cet imām » (1).

Tout porte à croire que ces poids de verre sont contemporains d'une propagande qu'ils permettaient même, dans une certaine mesure, d'étayer. Car, tout en respectant l'anonymat de celui qui avait donné l'ordre de les frapper, ils apportaient une preuve formelle de son existence et nous fournissent ainsi un témoignage concret de cette célèbre mystification.

#### XH

(AL-MANŞÜR 136-158) عبد الله عبد الله امير المؤمنين

Le Serviteur d'Allah 'ABD ALLAH Prince des Croyants

#### A. Estampilles.

امر عبد الله عبد الله امير لمومنين نصف

لمومنين نصف مكيلة الجلبا[ن]

راف

148 bis.

امر عبد الله عبد الله عبد الله امير لمومنين بصنعة مكيلة الحلبة واف

« Le serviteur d'Allah. 'Abd Allah, prince des croyants, a ordonné la moitié d'une mesure exacte de pois ».

Même formule...« de fabriquer une mesure de fenugrec». Planche IV.

(1) H. LAMMENS, La Syrie, II, p. 102.

------ ( 41 )•c3·---

امر عبد ا

لله عبد الله مير المدومنين بصنعة مكيلة جلمان المقشم

واف

Même formule. « Mesure de pois décortiqué. »

(Entre le wāw et le mīm de mūminīn, le graveur a intercalé une lettre). Planche IV.

امر عبد ا

لله عبد الله ا مير المولمنين بصنعة نصف رطل دهن

واف

قسط واف

Même formule. (Même faute de gravure) «1/2 rați de graisse». Planche IV.

مما امر به عبد ا عبد الله عبد ا لله امير المومنين [أو] فوا الكيل ولا تكو[ن] وامن الخسرين ربع

«De ce qu'a ordonné le serviteur de Dieu, 'Abd Allah, prince des croyants. «Ayez des mesures exactes et ne soyez pas du nombre des prévaricateurs» (Coran, XXVI-181)

1/4 Qist exact.» Planche IV.

### B. Poids faibles.

مما امر به عبد عبد الله عبد الله عبد الله مبر المو منين مثقال دينر واف

« De ce qu'a ordonné le même. Poids d'un dinar exact» (4 gr. 14). Planche IV.

#### ------- (42 )·c----

مما امر الامير صالح بن على اصلحه الله : Au revers صنعة كيل صنعة كيل

Premier poids de cette collection qui possède une inscription au revers. On peut traduire صنعة كيّل par fabrication des mesures et on est tenté de penser que les estampilles et les poids étaient fabriqués au même endroit (1).

Casanova signale 7 estampilles au nom d'Abd Allah, prince des croyants. Son n° 153, dont il ne donne pas la reproduction, porte la même formule coranique que les 151 à 154. Son n° 34 des poids faibles est un dirhem dont le revers est identique à celui des 155 à 157 de cette collection. Mais il lit 'Abd al Malik ibn Yazīd où je lis Ṣāliḥ ibn 'Alī.

Le nº 57 de Lane Poole ne figure pas ici.

#### XIII

Il était l'oncle du premier calife abbaside Saffāh. Il fait son entrée à Fustat en 133, s'attaque aux partisans groupés autour du dernier calife omeyyade, s'empare de celui-ci et envoie sa tête en Syrie et en Irak. Directeur de la prière et de l'impôt, il confie ces deux attributions à 'Abd al-Malik ibn Yazīd (Abu 'Awn) chaque fois qu'il s'absente d'Égypte, la première fois en 133 après 7 mois et demi de séjour, la seconde fois en 135. Il nomme aux finances à cette date 'Atā ibn Šuraḥbil. Saffāḥ meurt cette année et son successeur le calife al-Mansūr confirme son oncle Sālih à son poste. Revenu une troisième fois en Égypte, il en sort en 137 et meurt cette année-là.

#### A. Estampilles.

«De ce qu'a ordonné Ṣālih ibn ʿAlī, — que Dieu l'honore! — de fabriquer un quart de

(1) Tout porte à le croire. La similitude de la graphie sur les estampilles et les poids au nom d'un même gouverneur, le nom du subalterne chargé de faire exécuter, le même sur les estampilles et les poids, la similitude des formules employées.

#### 

الله بصنعة ربع قسط واف qist exact». (Le graveur continue la phrase comme s'il l'avait commencée par Amara Sāliḥ ibn 'A. biṣan 'ati, etc.). Planche V.

Casanova en signale deux types (140-141

140 مما امر به الامير صالح بن على اصلحهالله صنعة القسط واف 141 ( . . . ربع قسط واف

B. Augun poids.

#### XIV

(ابو عون) عبد الملك بن يزيد (ABD AL MALIK IBN YAZĪD (ABU-ʿAWN)

(n'est pas toujours qualifié d'émir sur les pièces à son nom)

'Abd al-Malik ibn Yazīd a eu les mêmes attributions que Ṣāliḥ ibn 'Alī en l'absence de celui-ci.

A la tête de l'armée, il s'empare de 3.000 Kharidjites dont il envoie les têtes à Bagdad. Il est destitué en 141.

#### A. Estampilles.

«Au nom de Dieu. 'Abd al-Malik ibu Yazīd a ordonné de fabriquer un qist exact par les mains de Muḥammad b. Šuraḥbīl».

Cf. Fl. Petrie nº 147.

بسم الله ا ملك بن صنعة ربع قسط واف على يد مم (sic) Même formule. « Quart de qist exact par les mains du même. »

. Cf. Fl. Petrie nº 141 (faussement attribuée à 'Abd al-Malik ibn Marwān).

#### B. Poids.

Même formule. «Poids d'un dinar exact» (4 gr. 25). Planche V. Blanc-mauve transparent. Revers, autour: par les mains de Muḥammad ibn Šuraḥbīl; au centre صنعة كيل.

C'est le premier poids de cette collection qui n'est pas vert, mais d'une autre couleur. L'inscription du revers est écrite à l'envers (de gauche à droite). Le cachet ou le moule qui a servi à l'imprimer était gravé par erreur de droite à gauche, c'est-à-dire comme on écrit.

Cf. Lane Poole nº 10. Cf. Fl. Petrie nº 145.

بسم الله 172-169 امر الامير عبد الملك بن يزيد بمثقال فلس اربعة وعشرون خر و نة Même formule. «Poids d'un fels de 24 harrūba» (4 gr. 66).

Cf. Casanova 29 (30-31 fragments). Cf. Fl. Petrie nº 144.

بسم الله المر عبد الملك بن يزيد الملك فلس اربعة عشرين خروبة وعشرين خروبة واف

Même formule, même poids, même valeur en harrūba, mais la disposition du texte sur la pièce est différente. Une seconde empreinte plus petite empiète sur le bord de celle-ci et porte على يدى. Planche V.

#### ------ 45 )·c---

بسم الله ا مر عبد الملك من يزيد بمثقا فلس ثلثة و عشرين خروبة Même formule. «Poids d'un fels de 23 harrūba» (4 gr. 5). Empreinte carrée sur une pièce ronde. (Premier exemple dans cette collection). Planche V.

Cf. Lane Poole nº 11, qui n'existe pas ici (Dirhem. Revers identique à celui de son nº 10 et du nº 167 de cette collection).

#### $\mathbf{X}\mathbf{V}$

# MUḤAMMED IBN AL-AŠ'AŢ (141-143)

Kindī écrit que ce gouverneur fut nommé à la prière et à l'impôt en 141. Mais il semble qu'on lui aurait offert à regret l'impôt en espérant qu'il refuserait la charge et que son prédécesseur à l'impôt Naufal ibn Furāt continuerait à l'exercer « selon son habitude ». D'après le même texte, c'est en effet ce qui se passa. A en croire les historiens, il n'aurait donc jamais été aux finances. Toutefois l'existence des pièces suivantes dément cette affirmation.

#### A. ESTAMPILLES.

 « Au nom de Dieu, l'émir Muḥammad ibn al-Aš'at a ordonné de faire une mesure de cumin (blanc ou noir) (1) par les mains de 'Abd Allah ibn [Rāšid]». Planche V.

(1) Il est probable qu'il s'agit de cumin noir car on peut lire alif lam alif et presque chaque fois qu'il s'agit de cumin noir sur ces estampilles on trouve كمون الاسود alors qu'on trouve plutôt كمون ابيض quand il s'agit de cumin blanc, cf. n° 77 et 273.

بسم الله امر الأمير مجد

امر الا میر محبد الاشعث بصنعة مکیله العدس مقشر علی یدی

الله بن راشد

Même formule. « Mesure de lentilles écorcées par les mains d'Abd Allah ibn Rāšid. »

### B. Poids.

180.

امر الامير مجد
بن الاشعث على يدى
عبد الله بن راشد
بصنعة مثقال فلس
سبعة وعشرين
خروبة

«Muḥammad ibn Ašʿat a ordonné par les mains d'Abd Allah ibn Rāšid de fabriquer un poids d'un fels de 27 harrūba» (5 gr. 3).

On peut hésiter entre سبعة et تسعة 27 ou 29 harrūba mais 29 donnerait o gr. 18 pour la harrūba qui pèse le plus souvent o gr. 19. Cf. Casanova un fragment.

181.

امر الامير على يدى عبد الله بن راشد بصنعة فلس سبعة و عشرين خروبه

Même formule. Fels de même poids et de même valeur en harrūba.

(On remarquera que le nom du subalterne, qui vient généralement après l'énoncé du poids et de sa valeur, vient ici tout de suite après le nom de l'émir).

علی یدی عبد الله بن راشد

#### ESTAMPILLE.

امر عبد الله بن راشد بمكيلة الف سه وا

« 'Abd Allah ibn Rāšid a ordonné (de faire) une mesure de.....? exacte».

[Faut-il lire  $\dot{\omega}$  pistaches — la dernière lettre semble être un ta marbuta plutôt qu'un  $g\hat{a}f$ .]

#### XVI

## NAUFAL IBN AL-FURĀT (141-143) نوفل بن الفرات

D'après les historiens, Naufal b. al-Furāt resta aux finances jusqu'au début de 143. Mais on ne comprend pas quand il y fut préposé pour la première fois. (Un passage de Kindī mentionne cependant que ce fut Mūsā ibn Ka'b qui le choisit pour être son remplaçant à l'impôt quand il quitta son poste en 141) (ne porte pas le titre d'émir).

#### A. ESTAMPILLES.

« Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabriquer un qist.».

Sur cette estampille très usée, on ne peut lire sûrement que le début de Naufal et une partie de o mais le style de l'écriture est identique à celui du poids suivant. En particulier les proportions du  $w\bar{a}w$  et du  $f\bar{a}$  et la hauteur de la hampe qui au-dessus de la ligne d'écriture supporte la boucle du  $f\bar{a}$ . On retrouve ce style caractéristique sur le n° 13 de Lane Poole qui n'existe pas ici.

B. Poids.

خروية

« Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabriquer un poids d'un fels de 17 harrūba» (?).

(Le graveur a mal écrit مشال . De plus il a écrit عشرين au lieu de عشرين au lieu de عشرين . Car ce poids pèse 5 gr. 3. Ce qui serait tout à fait insolite pour 17 harrūba et devient normal pour 27 harrūba (o gr. 19 pour la harrūba) d'ailleurs le waw qui sépare les deux nombres confirme l'hypothèse de l'erreur) 5 gr. 3. Planche V.

Cf. Lane Poole 12.

#### XVII

# بن قطبة ḤUMAYD IBN QAḤṬABA (143)

Ce gouverneur succède à Naufal ibn al-Furāt à l'impôt et à Muḥammad ibn Aš'at à la prière en 143.

#### A. ESTAMPILLE.

[بس]م الله ام[ر] 185. لامير حميد قحطبة ا صلحه الله « Au nom de Dieu, ordre de l'émir Ḥumayd ibn Qaḥṭaba. Que Dieu l'honore! »

#### B. Poids.

بسم الله ا مر الامير حميد بن قطبة مثقا ل دراهم و اف \*

« Au nom de Dieu, ordre de l'émir Ḥumayd ibn Qaḥṭaba. Poids d'un dirhem exact\* » (2 gr. o4). Planche V.

بسم الله ا الامير حميد بن قطبة مثقا ل ثلث دينر و

Même formule : « $^{1}/_{3}$  de dīnār exact \*» (1 gr. 35).

Revers: Autour illisible.

صنعة : Au centre

[J]n[S]

بسم الله ا مر الامير حميد بن قحطبة مثقا ل ونصف دينر و اف

Même formule :  $\sqrt[4]{2}$  dînār exact» (2 gr. 13).

#### XVIII

# YAZĪD IBN ḤĀTIM (144-152) يزيد بن حاتم

Nommé à la prière et à l'impôt en 144, il reste au pouvoir jusqu'en 152, date à laquelle il est destitué. Ses armées sont tour à tour victorieuses des Abyssins travaillés par la propagande Kharidjite, ce qui lui vaut en récompense

d'être nommé gouverneur de Barqa en 149 (1), et défaites par les Coptes, ce qui amène sa destitution. Sous son gouvernorat, la propagande des 'Alides est active en Égypte.

### A. Estampilles.

L'estampille 189 existe à quatre exemplaires. L'un d'eux est soudé à l'estampille 189 <sup>bis</sup>.

- 189. «Au nom de Dieu l'émir Yazīd ibn Ḥātim, que Dieu l'honore».
- 189  $^{bis}$ . « Au nom de Dieu par les mains de Muḥammad ibn Šuraḥbīl. Quart de qist exact ». Planche V.

#### B. Poids faibles.

بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مثقال ثلث واف

« Au nom de Dieu, ordre de l'émir Yazīd ibn Ḥātim, poids d'un tiers exact» (1 gr. 44, 1 gr. 42). Planche V.

Trois de ces pièces ont des revers différents qui portent le mot صنعة et les lettres سو تن (peut-être سو تن (peut-être) سو تن (peut-être) سو تن (peut-être) سو تن المنابقة ال

- Cf. Lane Poole nº 16.
- . على يدى عبد الرحمان بن يزيد Cf. Lane Poole nos 14 et 15. Il lit au revers على يدى عبد الرحمان بن يزيد
- (1) C'est la première fois qu'un gouverneur d'Égypte est en même temps gouverneur de Barqa.

بسم الله 197-200.

. . امر الامير يزيد بن حاتم مثقال نصف

و اف

Même formule : «un demi exact» (2 gr. 1).

Revers: Autour: illisible.

صنعة : Centre

كامل

Cf. Casanova n° 33 et Fl. Petrie n°s 162 à 164. Il lit comme Lane Poole au revers على يدى عبد الرحمان بن يزيد .

201-202.

بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مثقال دينر

Même formule : «poids d'un dinar.» (Blanc transparent.)

203.

بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مثقال دي نر Même formule : «poids d'un dinar.» Faute de graphie dans مثقال (4 gr. 25). Planche V.

ري (Cf. Bibl. Nationale بسم الله

. امر الامير يزيد بن حاتم مثال دينر واف على يدى : Revers : Autour

Centre : aim

سو بن مر

#### XIX

par les mains de MUḤAMMAD IBN ŠURAḤBĪL

### A. ESTAMPILLE.

بسم الله 203 bis. علی یدی مجد بن شرحبيل ربع « Quart de gist». Planche VI.

Cf. Fl. Petrie nº 155.

B. Poids: Néant.

### XX

## MUḤAMMAD IBN SAʿĪD (152) عد بن سعيد

#### A. Estampilles.

204.

بسم الله امر الامير

« Au nom de Dieu ordre de l'émir Muhammad ibn Sa'id. 1/2 qist exact». Planche VI.

محمد بن سعيد نصف قسط

و اف

205-206.

بسم الله مر الامير

Même formule : «1/4 de qist exact.»

Cf. Casanova 168.

محمد بن سعيد ربع قسط واف

#### B. Poids faibles.

207. بسم الله (cl. 207). Même formule : « poids d'un dinar » (cl. 207). بسم الله الله الله (Revers : Autour : معد بن سعيد صنعة : Centre : مثقال دينر سو بن مر

Cf. Fl. Petrie nº 105.

208. امر الا «Ordre de l'émir Muḥammad ibn Sa'id. Poids d'un demi» (2 gr. 13). Même revers que 207. Planche VI.

تن سعيد حول دويات مار عول عول المراكة و Gf. Casanova n° 49.

209. بسم الله Au nom de Dieu. Ordre du Prince des Croyants (Al-Manṣūr). Poids d'un dinar exact» (4 gr. 5).

Revers, autour: par les mains de Muḥam-

#### XXI

mad ibn Sa'id.

المهدى عهد امير المومنين AL-MAHDI MUḤAMMAD, Prince des Croyants (158 à 169)

#### A. Estampilles.

Aucune ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Lane Poole, ni dans Fl. Petrie.

#### B. Poids.

210-211.

\*
بیم الله
المهدی مجد
امیر المومنین
امتع الله به
مثقال دینر
واف

«Au nom de Dièu, Al Mahdī Muḥammad, prince des croyants, Dieu (nous) le conserve longtemps en vie!

Poids d'un dinar exact » (4 gr. 2). Planche VI.

Revers du 210 : Autour : على يدى الأمير واضح مولى «Par les mains de l'émir Wādiḥ, client du prince des croyants».

Revers du 211 : Autour : على يدى الأمير مجد بن سليمن «Par les mains de l'émir Muḥammad ibn Sulaymān».

Gentre : Se

212-216. بيم الله Même formule : « poids d'un 1/2 dinar exact » (2 gr. 1). Planche VI. المهدى امير المومنين مثقا ل نصف و اف

Revers des 212 et 213 : Autour : على يدى اسم[هيل] « Par les mains d'Is-Centre : بن ابر ma'il ibn Ibrahīm».

على يدى الامير واضح مولى امير : Autour على يدى الامير واضح مولى امير : Centre : منين

« Par les mains de l'émir Wādiḥ, client du prince des croyants».

على يدى الامير مجد بن سليمن : Revers du 215 : Autour طبعة : طبعة لماجر

« Par les mains de l'émir Muḥammad ibn Sulaymān. Al-Muhājir l'a imprimé».

Revers du 216 : Autour : على يدى الأمير ابرهيم بن « Par les mains de l'émir Centre : صا التعمل المعالمة (Brahīm ibn Ṣāliḥ».

- Cf. Lane-Poole 20 et 25 20 Revers du nº 214 d'ici 25 Revers du nº 216 d'ici.
- Cf. Fl. Petrie n°s 197-198 Revers du n° 214 d'ici Revers des n°s 212-213 d'ici.
- 217. بيم الله « Au nom de Dieu, Al Mahdī, prince des croyants. Un demi exact».

  Revers : Centre مامين « Āṣim b. Ḥafṣ».
  ن حفص

8.

------- ( 56 )·c---

بسم الله امر المهدى

امر المهدى امير المومنين مثقال ثلث

و اف

« Au nom de Dieu, ordre de al-Mahdī, prince des croyants. Poids de <sup>1</sup>/<sub>3</sub> exact».

Revers 218: Autour : الأمير

Revers 219 : Centre : Lo

Centre : عاصم «L'émir 'Aṣim ibn Ḥafṣ».

«Ṣāliḥ».

مفص

Cf. Fl. Petrie nos 200-201.

Cf. Casanova 35 (il lit  $\frac{1}{2}$  au lieu de  $\frac{1}{3}$ ).

#### XXII

MAŢAR, client du prince des croyants (159)

#### A. Estampilles.

بسم الله مطر مو[لی] [امیر] « Au nom de Dieu, Matar, client du prince des croyants ».

المومنين

B. Poids.

221.

امر مطر مو المر المو المي المير المو منين اكرمه الله مثقال د نر واف

« Ordre de Matar, client du prince des croyants. Que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact» (4 gr. 25) (inédit).

#### XXIII

## YAHYA IBN DÄWUD (162) یعی بن داود

A. Estampilles : Néant.

B. Poids.

222-224. هذا المثقال الامير يحيي بن دا ود ثلثین خر و بة

«L'émir Yaḥyā ibn Dāwud a ordonné de fabriquer ce poids de trente harrûba» (5 gr. 83). Planche VI.

Cf. Cas. nº 39; cf. Fl. Petrie nº 195.

#### XXIV

MUḤAMMAD IBN SULAYMĀN (vers 161) C'est ابو صمرة Abū Damra de Kindī.

#### A. Estampilles.

225-227.



الله بصنعة قسط واف

« . . . . l'émir Muhammad [ibn] Sulaymān, — que Dieu le favorise! — [a ordonné de faire un qist exact». Planche VI.

### B. Poids: Néant.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

# ISMA'IL IBN IBRAHIM (164-165) اسمعيل بن ابرهيم

امر اسمعيل بن ابرهيم ا[صل] [ح]ه الله ربع قسط واف

«L'émir Ismaʿīl ibn Ibrahim, — que Dieu l'honore ou le favorise! — (Il peut y avoir ou ما كرمه ou اكرمه) المراه de qist exact».

Cf. Fl. Petrie nº 204.

B. Poids : Néant.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

#### XXV

# IBRĀHĪM IBN ṢĀLIḤ (165-167) ابراهيم بن صالح

Fils du premier gouverneur abbaside Ṣāliḥ b. ʿAlī. S'étant désintéressé de l'activité d'un prétendant au califat qui s'était emparé de tout le Ṣaʿīd, il fut destitué par al-Mahdī.

### A. ESTAMPILLE.

مر ا میر ابر هیم Cf. Cas. n°s 158-159 même texte sans reproduction; cf. Grohmann (deux exemplaires). La photographie qu'il en donne est identique à celle-ci, mais il n'a pu lire la pièce. Fl. Petrie 209.

230.

الامير آبرهيم صلح اصلحه الله ست وثلثين خروبة

231-232. ابرهیم بن صلح اكرمه الله على یدی عاصم بن حفص مثقال فلس ۲ خروبه

#### B. Poins.

«L'émir Ibrahim ibn Sāliḥ, que Dieu l'honore! 36 harrūba» (6 gr. 93). Planche VI.

II s'agit d'un fels. Cf. Cas. nos 158, 159. Même texte sans reproduction.

« De ce qu'a ordonné [l'émir] Ibrāhim b. Sālih. Que Dieu le favorise! Par les mains de 'Asim b. Hafs. Poids d'un fels de 2 harrūba» (5 gr. 75, brun foncé).

Première apparition dans cette collection de signes qui, placés devant harrūba, remplacent probablement des chiffres: (Pour Casanova = 30).

#### XXVI

# الأمير موسى من المصعب MÜSÄ IBN AL-MUŞAB (167-168)

Il provoque un tel mécontentement par ses exigences fiscales et ses exactions qu'on l'assassine après dix mois de pouvoir.

### A. Estampilles: Néant.

B. Poids.

233.

مما امر به الأمير موسى بن المعب اصلحه الله مثقال د

«De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn al-Mus'ab. Que Dieu l'honore! Poids d'un dinar exact» (4 gr. 23). Planche VI.

حفص : Centre على يدى عاصم : Centre

انبر واف

بن

#### XXVII

## موسى بن عيسى MŪSĀ IBN 'ISĀ (175)

Mūsā ibn 'Isā nommé trois fois gouverneur sous Harūn ar-Rašīd n'a eu les finances qu'en 175. La première fois en 171, il n'est nommé qu'à la prière et reste à son poste un an et 5 mois et demi. En 175, il est nommé une seconde fois à la prière et à l'impôt et reste au pouvoir un an. Harūn le fait revenir une troisième fois en 180 mais à la prière seulement. Les pièces suivantes sont donc de 175.

#### A. Estampilles: Néant.

#### B. Poids.

\* مما امر به الا میر موسی بن عیسی اکرمه الله مثقال دنر واف

« De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn 'Isā. Que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact» (4 gr. 22). Planche VII (inédit).

Revers : Autour : هاشم بن سالم « Hāchim ibn Sālim ».

Gentre : \*

«Au nom de Dieu, de ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn ʿIsā, que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim». Empreinte carrée. L'inscription est disposée en carré. Planche VII.

Revers empreinte ronde : Autour : على يدى صالح (pièce inédite).

Centre : مسلم

« Au nom de Dieu. Poids d'un  $^{1}/_{2}$  dinar exact par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim» (2 gr. 1).

Inscription disposée en rond.

S'apparente au n° 213 de Fl. Petrie qui est un tult et qu'il attribue faussement à Dalham.

#### XXVI

# روح بن روح RŪḤ IBN RŪḤ (176)

Quand Ibrāhīm b. Ṣāliḥ fut nommé gouverneur en 176 pour la deuxième fois, il nomma 'Usāma ibn 'Amr à la prière et Naṣr ibn Kultum à l'impôt. 'Usāma meurt et il est remplacé à la prière par Rūḥ ibn Rūḥ qui cumule aussi l'impôt pendant quelques mois.

#### A. Estampilles : Néant.

#### B. Poids.

« Au nom de Dieu. Parmi ce qu'a ordonné de faire l'émir Rūḥ ibn Rūḥ (Ḥūr ibn Ḥūr), que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact».

(Erreur de graphie dans مثقال). Planche VII. Le 236 bis est bleu roi (4 gr. 25). Le 236 ter est blanc verdâtre (4 gr. 24). Au revers du 236 bis, inscription presque illisible où j'ai cru reconnaître le nom de Ṣāliḥ b. Muslim(?)

J'ai donné dans le préambule les raisons pour lesquelles j'attribue l'ordre de fabriquer ces poids à Rūḥ b. Rūḥ.

Cf. Fl. Petrie nº 139 (attribué faussement à Hurr b. Yūsuf). Bleu ciel.

#### XXVII

par les mains de 'ĀṢIM IBN ḤAFṢ

A. Estampilles : Néant.

B. Poids.

237-239.

على يدى عاصم بن حفص

« Par les mains de 'Asim b. Hafs ».

Vert foncé opaque. Inscription disposée en rond (7 gr. o4; 7 gr.; 6 gr. 35).

Au centre : مثقال

Cf. Cas. nº 53.

ىلس ،

19

#### XXVIII

Par les mains de ṢĀLIḤ IBN MUSLIM

A. Estampilles : Néant.

B. Poids.

240.

علی یدی صالح بن مسلم مثقال فلس خرونه w

« Par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim. Poids d'un fels de \( \subseteq \text{w harrūba} \)» (4 gr. 26). Vert recouvert d'un enduit. ------( 63 )·c----

على يدى على يدى صالح بن مسلم مثقال فلس خرو به ك

Même formule : « poids d'un fels de  $\angle$  harrūba » (1 gr. 95). Vert recouvert d'un enduit. Planche VII.

مثقال فلس 242. اثنا عشر خرو به

 $\angle$  w

«Poids d'un fels de 22 harrūba» (vert-jaunâtre).

Le graveur a mis عشرين pour عشر. En effet, d'après les pièces précédentes, le signe / équivaudrait à 10 harrūba, le signe w à 12 harrūba, ce qui ferait bien 22 harrūba pour le n° 242 que j'ai oublié de peser. Bien que ce poids ne porte aucun nom, je l'ai classé ici car il est d'un style identique aux précédents (ces pièces sont inédites).

#### XXIX

L'ÉMIR 'ABDALLAH IBN MUḤAMMAD (189) الأمير عبد الله بن عهد

Kindī le signale en 189, à la prière seulement.

A. Estampilles (néant).

B. Poids.

مما امر به الامير عبد الله .243 بن محد ابقاه الله مثقال دينر واف

«De ce qu'a ordonné l'émir Abdallah ibn Muḥammad, Dieu prolonge ses jours! Poids d'un dinar». L'inscription suit en tournant les bords de l'empreinte carrée (4 gr. 19). Planche VII, vert laiteux (inédit).

على دى Revers : Centre : على يدى على على على على عبد الله عبد الله عبد الله بن حفص بن حفص

- A. «Par les mains de 'Àsim ibn Ḥafs
- R. Par [les mains] de 'Abd Allah ibn...»

#### XXX

# MÄLIK IBN DALHAM (192-193) مالك بن دلمم

A. Estampilles (néant).

B. Poids.

« De ce qu'a ordonné l'émir Malik ibn Dalham. Que Dieu prolonge ses jours! Poids d'un dinar exact».

Le 244 bleu outre-mer (4 gr. 25); 245 : vert jaunâtre (4 gr. 2); 246 : vert clair (4 gr. 19). Planche VII.

Cf. Cas. 43 : blanc jaunâtre.

Cf. Fl. Petrie nº 214.

Flinders Petrie publie (n° 156) un poids sur lequel il lit Muḥammad ibn Āš'āt. Il est impossible sur la photographie qu'il en donne de vérifier sa lecture. La disposition de l'inscription sur ce poids est à peu de chose près la mème que celle du poids de Mālik ibn Daham, identique à ceux de cette collection et dont il donne aussi la photographie (n° 214). Le texte est disposé en deux lignes concentriques autour d'une étoile. Les caractéristiques de l'écriture sont les mêmes : fins reliefs, hampes élevées, lettres à boucles

petites. La terminaison du é de olo occupe presque une ligne entière, le de dinar s'allonge horizontalement. Il paraît impossible de dater ce poids de 141, date à laquelle Muḥammad ibn al-Ašʿāt fut gouverneur. Les poids que nous avons trouvés à son nom sont d'un style totalement différent (voir nos 180-181). Les erreurs d'attribution et de lecture de Fl. Petrie sont très fréquentes. Sans pouvoir affirmer que son no 156 est au nom de Mālik ibn Dalham, on peut supposer qu'il est à celui d'un de ses prédécesseurs ou successeurs immédiats.

#### XXXI

## L'ÉMIR 'ISA IBN MANŞŪR (216) الأمير عيسي بن منصور

Suivant Kindī, 'Isā b. Manṣūr n'aurait jamais eu que la prière aussi bien en 216 où il fut nommé une première fois, qu'en 229 où il resta à son poste jusqu'à sa mort en 233. De 213 à 235, Kindī ne cite aucun gouverneur à l'impôt. (D'après *Corpus Pap. Raineri III*, Sa'id ibn 'Abd ar-Rahmān et 'Isā ibn Yūnus s'y seraient succédé entre 223 et 229.)

### A. Estampilles.

امر به عبد الله على يدى الله على يدى امير عيسى بن منصور مولى امير المومنين

« Le serviteur de Dieu (le calife al-Māmūn) l'a ordonné. Par les mains de l'émir 'Isā ibn Manṣūr, client du prince des croyants».

على يدى الامير 248. عيسى بن منصور [مولى] امير المو منين

« Par les mains de l'émir 'Isā ibn Manṣūr, client du prince des croyants». Planche VII.

B. Poids (néant).

9

#### XXXII

# L'ÉMIR ISḤĀQ IBN YAḤYĀ (236-237)

A. Estampilles.

«L'émir Isḥāq ibn Yaḥyā ibn Maʿād, Dieu

prolonge ses jours!». Planche VII.

لامير 249.

اسحاق بن يحيي بن معاذ

. [ا]نقاه الله

B. Poids (néant).

### XXXIII

## L'ÉMIR 'ANBASAT IBN HĀŠIM?

A. Estampilles.

250.

مر عنبسه بن هاشم

Les historiens signalent en 298 l'émir 'Anbasat ibn Isḥāq. Mais il est impossible de lire ici Isḥāq.

B. Poids (néant).

#### XXXIV

ESTAMPILLES SANS NOM PROPRE.

الو الوفا 256-259. الوفا 256-259. الوفا Planche VIII. الله 260-266. وا لله Planche VIII. الوفا 260-266. وا لله 260-266.

AVEC MENTION DE CAPACITÉ.

AVEC MENTION DE SUBSTANCE ET DE CAPACITÉ.

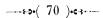
9.

294-295.	مكيلة مُنبُلة مقشَّر	« Mesure de lavande (ou de grain décortiqué) ». Planche VIII.
296-300.	مكيلة النبيذ	«Mesure de vin». Planche VIII. Cf. Cas. 91.
301-303.	مكيلة ثر مس حلة	« Mesure de lupin» ? Cf. خبز حلة = pain cuit sous la cendre.
304.	مكيلة حمص الىاسر	veut dire peler, écorcer. Ce serait l'équivalent de قَمْر. Mais le participe actif est insolite ici. Mesure de pois? Cf. Cas. 76.
305.	مكيلة ُجلبان مقَّشر	« Mesure de pois décortiqués ». Planche VIII. Cf. Fl. Petrie 223.
306.	مكيلة حمص مقلي	«Mesure de pois grillés». Planche VIII.
307.	مكيلة <sup>م</sup> جلجُلان ابيض	«Mesure de sésame». Planche VIII.
308.	مكيلة ترمس	« Mesure de lupins décortiqués ». Planche VIII .

## XXXV

Estampilles qui portent un nom inconnu.

309.	على يدى ع <b>ە</b> ر بن على	« Par les mains de 'Umar ibn 'Alī». Planche IX. Cf. Cas. 186.
310-311.	علی یدی کعب بن علقمة	« Par les mains de Ka'b ibn 'Alqama ». Planche IX.
312-315.	على يدى سلمة	« Par les mains de Salama». Cf. Cas. 185. (Il y a un Salama, subalterne de l'émir Yazīd b. Ḥātim. Cf. Cas. nº 146).
316.	على يدى عبد الو هاب بن تميم	«Par les mains de ʿAbd al-Wahāb ibn Ta-mīm».
317-318.	على يدى ابان بن ابرهيم	« Par les mains de Abān ibn Ibrahim », Planche IX. Cf. Cas. 191.
319.	بسم الله على يدى عبد الرحمان بن يزيد نصف قسط واف	« Au nom de Dieu. Par les mains de 'Abd-al-Rahmān ibn Yazīd, demi qist exact».  Cf. Fl. Petrie 187.



320.

بسم الله

Même formule «1/4 qist exact».

على يدى

عبد الرح[من]

بن يزيد رب[ع]

[ة]سط واف [

321.

سلم 'حا ان « Salama. Pois écorcés (on serait tenté de lire : pour un fels ».

فشر

لفلس

Cf. Cas 50.

قسط

Cf. Fl. Petrie 191. ad.

زیت لفلس

لفلس

#### XXXVI

Poids dont la valeur est mentionnée en harrūba ou en qīrāṭ et qui ne portent pas de nom propre.

322-323.

بسم الله

مثقالَ فلس و

اف وزن ار

بعة وعشبر

ين خرو بة

324-325.

مثقال فلس

واف وزن

خمسة عشر \*

ين قيرط

\*\*

«Au nom de Dieu, poids d'un fels exact qui pèse 24 harrūba» (4 gr. 77; 4 gr. 76). Planche IX.

«Poids d'un fels exact d'un poids de 25 qīrāţ» (4 gr. 8; 4 gr. 7). Planche IX.

## 

325 bis	بسم الله مثقال فلس واف وزن عشرين قير ط	« Au nom de Dieu, poids d'un fels exact qui pèse 20 qīrāṭ».
326.	هذا مثقا ل فلس خمس وعشرين خرو بة *	«Ce poids d'un fels est de 25 harrūba» (4 gr. 82). Planche IX, ou : «Ceci est un poids d'un fels de 25 harrūba».
327.	مثقال فلس ثلثين خرو بة	«Poids d'un fels de 30 ḫarrūba».
328-329.	مثقال فاس خمس عشر ة خروبة	« Poids d'un fels de 15 harrūba» (3 gr. 5; 3 grammes).
330.	بسم الله مثقال فلس عشرين خر و بة	«Au nom de Dieu, poids d'un fels de 20 harrūba».
331-333.	مثقال فلس و اف الس خمسة وعشر ين قيرط	«Pois d'un fels exact» (les deux lettres qui suivent, alif et lam, sont inexplicables) de 25 qīrāt (4 gr. 9; 4 gr. 8; 4 gr. 8).  Cf. Cas. n° 11.

Les 334 et 343 sont les seuls exemplaires où le mot fels n'est pas précédé de mitqāl.

348. بسم الله «Au nom de Dieu, poids d'un dirhem d'un poids de 13 harrūba». Empreinte carrée.
وزن ثلث عشر ق خروبة

Revers: Autour: عبد الملك بن Centre: كيل صنعة

Les dirhems qui portent l'équivalent de leur poids en harrūba ou qīrāt sont très rares (voir préambule). D'autre part, on peut trouver dans l'emploi sur la même pièce des mots mitqāl, dirhem et wazn une preuve de plus que ces disques de verre ne sont destinés qu'à peser les monnaies et ne peuvent être confondus ni avec elles, ni avec des poids faibles ordinaires. Planche IX. Les mots mitqāl et wazn sont employés, l'un pour désigner l'instrument, l'autre pour préciser sa valeur. Cf. Casanova, 19 et E. T. Rogers 38.

349. «Poids de fels» (sans évaluation en harrūba ou qīrāt, ce qui est rare à l'inverse de ce qui se passe pour le dirhem).

------ ( 73 )·c3---

350-351.

مثقال فلس

خروبة

Même remarque (2 gr. 65; 2 gr. 55). Planche IX.

### XXXVII

### Poids avec noms inconnus

مما امر به محد عمر عمر ومثقال فاس ثلث وعثىرين « De ce qu'a ordonné Muhammad ibn 'Amr. Poids d'un fels de 23 harrūba» (empreinte carrée) 4 gr. 46; 4 gr. 45; 4 gr. 43. Planche X.

مما امر به محمد بن عمرو مجد بن عمرو مثقال فلس وزن عشرین خروبة Même formule. Même nom. «Poids d'un fels d'un poids de 20 harrūba» (3 gr. 85; 3 gr. 84; 3 gr. 8). Planche X.
Cf. Cas. 45 à 47.

مما امر به مجد بن سابو میزن درهم وا Même formule «Muḥammad ibn Sābıq. Poids d'un dirhem exact» (2 gr. 14).

Revers à inscription illisible.

بسم الله مر یحیی بمیزان فلس عشرین خرو ته وافة « Au nom de Dieu, Yahyā (?) a ordonné le poids de fels de 20 harrūba» (Exacte est au féminin). Planche X.

علی یدی عبد 359-361. « Par les mains de 'Abd al-Jabbār ibn Nusaīr. Poids d'un fels de 🏲 harrūba» (5 gr. 84; الجبارين نصير 5 gr. 8; 5 gr. 75). Planche X. مثقال فلس Cf. Cas. 68-69. خرو بة 6 \* ) «'Umar. Poids d'un fels de 30 harrūba». عمر مثقال 362.Planche X. فلس ثلثين Cf. Cas. 58-59. خروبة Cf. Fl. Petrie 815. «Umar. 32 harrūba 6 gr. 2 (2) 6 gr. 19 (2) 363-367. 6 gr. 16 (1)». Planche X. اثنين وثلثين Cf. Cas. 54 à 57. 370 - 371.«'Umar / V» (6 gr. 35). Cf. Cas. 73; cf. Fl. Petrie 192. V. V «Salama» (5 gr. 82) (cl. 372). 372-380. سلمة Cf. Cas. 72; Fl. Petrie 189. Cf. Fl. Petrie 190 (cl. 381). 381.

------( 75 )•c3·····

382.

«Ḥarūba. Saʿd (?); fels exact».

سعبد

Cf. Cas. 70. II lit سعيد .

فلس واف

خرو بة

0 V 0

383.

« Au nom de Dieu. 'Ubaid ibn Yazīd a ordonné le poids d'une harrūba ». Planche X.

بسم الله

امر عسد بن

يزيد مثقال

خروبة ا \*

مثقال فلس مثقال

ثلثين خروبة

على يدى ھىلىه

بن اباد

«Poids d'un fels de 30 Harūba par les mains de....? ibn Abbād?». Planche X.

(Voir p. 76 à 82, Tableaux A à D).

Mars-Juin 1946.

TABLEAU A.

Répartition dans les diverses collections publiées jusqu'ici des estampilles et des poids monétaires au nom des différents gouverneurs d'Égypte.

CALIFES	LISTE  DES GOUVERNEURS  DES FINANCES  SELON LES DISTORIENS  Seuls, les notus en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu' à ce jour	CAS	SANOVA		IDERS TRIE	LANE POOLE			LECTION	GROHMANN	ROGERS	тні	SLIO- ÈQUE ONALE
65 'Abd al Malik		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
ibn Marwān.				ŀ									
86 Walid I	• • • • • • • • • • • • • •		_	_		_	_		_			_	1
	O				_				 ./dīnān\			I	المامار
90	Qurra ibn Šarīk	2		1	*****			1	ı (dĭnār) ( tult	_	-	1	(fels)
96	Usama ibn Zayd	3	1 (fels)	3	1		1(nișf)	7	4 misf	-	3	<b>— 1</b>	(fels)
Sulaymān		_	_						_	-	_		
99 'Umar II	Ḥayyān ibn Šurayj	3		1		—	ı(dînär)	4		_			_
101 Yazīd II		2		2				2	-	_			-
105 Hišam	'Ubayd-Allah ibn al- Ḥabḥāb	1 1	2(fels)	5	7	1	2 ( fels tult	23	14	-		-	4
114	Qāsim ibn ʿUbaydallah.	8	ı (fels)	6	5		2(fels)	25	15		1	1	1
124	Ḥafṣ ibn al-Walīd	1		~	1	-	-	3	1		2 ) R. 1 (G.	—	
125 Walīd II			_		1			_			<i>'</i> —	_	
	Isā ibn abī 'Aṭā'	4	1 (nișf)	1	2	2 2	dirhem nasf	7	2	_			2
126 Yazīd III					_	_	/					_	-
Ibrahim												—	
127 Marwan II		******	-		-					-			-
131	'Abd al-Malik ibn Mar- wān	2	3(niṣf)	_	1	1	-		6	-			
133 Saffah	Sāliḥ ibn 'Ali	2		_	-			3	_		_		
	'Abd al-Malik ibn Ya- zīd		2(fels)	2	3	— <b>2</b>	(dinār (dirhem)	6	9	-			-
136 Manşūr		8 1	(dirhem)	2				7	3				1
141	'Aṭā' ibn Šuraḥbīl	_		_		_							
	Mūsā ibn Ka'b	2	_										ı
	Nawfal ibn al-Furāt .			_			2 (nisf fels)	1	1			1	1
	Muḥammad ibn Ašʿāt .	ı (fr	agment)	1	_	_		4	2				
143	Humayd ibn Qahtaba.		`'					1	3				
144	Yazīd ibn Ḥātim	2	ı (nașf)	_	10	/1	(2 dīnār)	lı	11		1	-	1
	Mu'awiya ibn Marwān.								_				
152	Muhammad ibn Sa'īd.		1	ı	2		ı(dīnār)	3	3	_		_	4

# TABLEAU A (suite).

Répartition dans les diverses collections publiées jusqu'ici des estampilles et des poids monétaires au nom des différents gouverneurs d'Égypte.

CALIFES	LISTE  DES GOUVERNEURS DES FINANCES  SELON LES INSTORIENS  Seuls, les noms en italique ont été trouvés  sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	CASA	NOVA		IDERS FRIE		ANE OLE	T	LEC- IOY ROI	RO	IMANN GERS VERS	тн	BLIO- ÈQUE IONALE
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est	Poids
158 Mahdī			l <sub>i</sub>		6		7		10				3
159	Mațar							1	1			_	
161	Îsa ibn Luqmân	_				_				—	-		_
162	Wādih al Manṣūr	2					_				-		
	Yaḥyā ibn Dāwūd		4		1		_		3			_	(frag)
163	Muhammad ibn Sulaymān							3					
164	Isma'īl ibn Ibrāhīm	1		1	_			1					
165	Ibrāhīm ibn Ṣāliḥ	2					1	1	3	_	_		
167	Mūsā ibn Mus'ab	—							1			_	
	Usāma ibn 'Amr	—					_	—					_
	Faḍl ibn Ṣāliḥ				1		1			—			
169 <i>Hādī</i>	'Alī ibn Sulaymān				_		_	—			_		
170 Harûn	_												
ar- $Rachid$ .	Mūsā ibn ʿĪsā	1	_	-	—			_	3			_	
171			_		_	<u> </u>		_				-	
172	Maslama ibn Yaḥya			_	_			—			_	_	
173	Muḥammad ibn Zulıayr							—				-	
174	Dawūd ibn Yazīd	_				_		_	-				
	Ibrāhīm ībn Ṣāliḥ											_	
$175 \ldots \ldots$	Musā ibn ʿĪsā								3	—		-	
176	Ibrāhim ibn Ṣāliḥ			—	********					—			
	Naṣr ibn Kulṯūm									—		-	
	Rūḥ ibn Rūḥ				1			-	2		—	_	_
	Ṣāliḥ ībn Ibrāhīm	_				_	~			—	_		_
	ʻAbd Allah ibn al Musayyib		_							—	_	_	
177	Isḥāq ibn Sulayman			-						-		_	-
178	Hartama ibn A'yan		_					-				_	
	'Abd al Matik ibn Sāliḥ	_	_		_			—		-		—	
179	'Ubaydallah ībn al Mahd		-			-		—		—		_	—

# TABLEAU A (Suite et Fin).

Répartition dans les diverses collections publiées jusqu'ici des estampilles et des poids monétaires au nom des différents gouverneurs d'Égypte.

CALIFES	LISTE  DES GOUVERNEURS DES FINANCES  SELON LES DISTORIERS  Seuls, les noms en italique ont été trouvés  sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	CASA	INO VA	ı	DERS TRIE	l	ANE OLE	T	LEC- ION ROI	RO	IMANN GERS VERS	THÌ	LIO- ÈQUE ONALE
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
180	Layṭ ibn al Faḍl									_			
189	Abd Allah ibn Muhammad		_	_					1		_		_
190	Ḥusayn ībn Jamīl	_		_			_					_	
192	Mālik ibn Dalham	_	1	_	1				3	_			3
193 Amin			_						-	_		_	_
195	Al Hassan ibn al Taḥtāḥ		_	_						-			
196	ʿAbhad ibn Muḥammad	-											
197 Mamūn		_			_		_			_			
198	al Muṭṭalib ibn ʿAbd Allah	_				_				_			
	al ʿAbbāṣ ibn Mūsā							_					
	at Muṭṭalib ibn ʿAbdallab		_	_	_							_	_
200	As-Sarī ibn al Ḥakam			_			_					_	
201	Sulaymān ibn Ġālib								_			******	
	As-Sarī ibn al Ḥakam							-		_			
205	Muḥammad ībn as-Sarī	_		_				_		_			
206	'Ubayd Allah ibn as-Sarī	_				_	-		-		-	_	_
211	`Abd Allah ibn Țahir						—·	—	-	_			
	Isā ibn Yazīd		-	_	_				1	_			
216	Isā ibn Manṣūr	_	-	—		_		2			-		
218 Mu'tasim.						_			-				
219	Mūsā ibn abī ʿAbbās		-								-		_
233	Har <u>t</u> ama ibn Nașr						_			1			
236	Ishāq ibn Yaḥyā	_			_		-	1	-				
Mutawakkil		ŧ			-						-		_
İ													

TABLEAU B.

Poids évalués en grammes des différents étalons monétaires datés de collection.

LISTE DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DINĂR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Qurra ibn Šarīk	4 g 15 4 g 2 1/2 2 g 1		
<sup>c</sup> Ubaydallah ībn al Ḥabḥāb	1/3 1 g 4 4 g 25 1/2 2 g 1		5 g 85 4 g 7 4 g 65 3 g 65
Qāsim ibn 'Ubaydallah	2 g 25 1/2 2 g 13		3 g 5 h 3 g 48 2 g 35 5 g 9 5 g 9
Ḥafṣ ibn əl Wəlīd ʻIsā ibn əbī ʻAṭā'	1/3 1 g 4 4 g 22 1/2 2 g 1		5 g 87 — —
Yazīd ibn abī Yazīd	1/3 1 g /1	2 g 36	$\frac{3 g 5 9}{2 g 75}$
'Abd al Malik ibn Marwān	1/3 1 g 4	287	5 g 8g 5 g 75
Ãt Muḥammad	4 g 26	2 g 92 2 g 47	
Calife Manṣūr	4 g 14		4 g 66
'Abd al Malik ibn Yazīd	4 g 25		4 g 5
Muḥammad ibn al Ašʿāt  Nawfal ibn al Furāt	_	_	$\frac{5 \text{ g}  3}{5 \text{ g}  3}$

TABLEAU B (Suite et Fin).

Poids évalués en grammes des différents étalons monétaires datés de la collection

LISTE DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DĪNĀR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Humayd ibn Qaḥṭaba	1/3 1 g 35	2 g o4	
Yazīd ibn Ḥātim	1/2 2 g 1 3 1/2 2 g 1	_	_
·	1/3 1 g 44 4 g 25	. —	
Muḥammad ibn Saʿīd	4 g 5		<u> </u>
	1/2 2 g 13		
Calife al Mahdī	4 g 2		
	1/2 2 g 1	Mile Rife.	
Matar	4 g 25		
Ibrāhīm ibn Ṣāliḥ		_	6 g 90 5 g 83
Mūsā ībn Muṣʿab	4 g 23	_	5 g 75
Mūsā ibn ʿĪsā	4822		
Rūḥ ibn Rūḥ	1/2 2 g 1 4 g 25	_	
<sup>c</sup> Aṣīm ibn Ḥafṣ			7 g o4
Ṣāliḥ ibn Muslim		_	7 g 6 g 35 4 g 25
'Abd Allah ibn Muḥammad	4 g 19		1 g 95
Mālik ībn Dalham	$\frac{4 g 19}{4 g 25}$	_	

#### TABLEAU C.

#### SUBALTERNES DES ÉMIRS

DATES	GOUVERNEURS	SUBALTERNES (1)	Numéros
122 - 123?  120 et?  123	» » » » » » » » » » » » »  Hafş ibn al-Walīd	Nom indéchiffrable	77-78-79 69-73-89-92-95 83 84 85-94 104-105 114-115 134 à 142

Pièces qui portent seulement le nom de Yazīd ibn abī Yazīd. 116-119-120-125-126-128-129-130-132.

- » » » » » Muḥammad ibn Šuraḥbīl 203 bis.
- » » » » «Aṣīm ibn Ḥafṣ 237 à 239.
- » » » » » Şāliḥ ibn Muslim 240-241.
- (1) Avant 111 et après 189 on ne trouve aucun nom de subalterne précédé de على يدى dans cette collection. (Il convient de signaler que lorsque c'est le calife qui ordonne l'exécution, le subalterne, dont le nom est précédé de على يدى est le gouverneur des finances. Dans cette liste on n'entend par « subalternes » que des fonctionnaires qui ne sont mentionnés dans aucun texte, mais qui ont travaillé parfois sous les ordres de plusieurs émirs successif tel ce 'Asīm ibn Ḥafṣ déjà mentionné en 165 et que nous retrouvons encore en 189.)

TABLEAU D.
FORMULES DE SOUHAIT

FORMULE DE SOUHAIT (1)	GOUVERNEUR OU CALIFE	EST	POIDS	DATE	COULEUR	N°
اصلحه الله	^Abd Allah Yazīd (Yazīd II)	Е.		101	_	15
» »	'Abd al Malik ibn Marwān		P.	132		137
» »	Sāliḥ ibn ʿAlī (sur un poids de Manṣūr).		P.	$   \left\{     \begin{array}{l}       136 \\       137   \end{array}   \right\} $		155
» »	» » »	E.		\( \begin{pmatrix} 133 \\ 137 \end{pmatrix}		158
» »	Ḥumayd ibn Qaḥṭaba	E.	_	143	·	185
» »	Yazīd ibn Ḥātim	E.		\( \begin{pmatrix} 144 \\ 152 \end{pmatrix}		189
آكرمه الله	Maṭar		P.	159		221
امتع الله به	Al Mahdi (Calife)		P.	162		210
» » »	» »		Р.	163		211
أكرمه الله	Muhammad ibn Sulayman	Е.		163	_	225
اصلحه الله	Ibrāhīm ibn Saliḥ		Р.	165		230
اكرمه الله	» » »		P.	. »		231
اصلحه الله	Mūsā ibn Muṣʿab		P.	167	-	$_{2}33$
اكرمه الله	Mūsā ibn ʿĪsā		P.	175	and the second s	234
» »	» » »	_	Р.	»		235
» »	Rüḥ ibn Rūḥ		P.	176	-	236 6
ابقاه الله	'Abd Allah ibn Muḥammad		Р.	189	-	243
» »	Mālik ibn Dalham	.—	Р.	192		244
» »	lshāq ibn Yahyā	Έ.		236		249

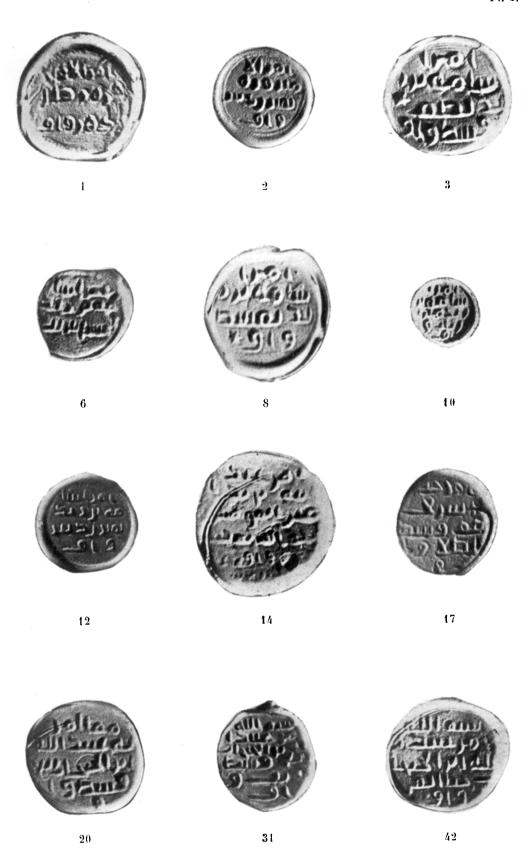
<sup>(</sup>۱) Jusqu'en 101 aucune formule de souhait. Puis la formule usitée est اصلحه الله jusqu'en 159 où elle alterne dorénavant avec اكرمه الله sauf sur les poids du calife Al-Mahdī qui sont les seuls à porter المتع الله به Puis la formule اكرمه الله domine pour être remplacée par المتع الله به (On peut faire les mêmes constatations sur les pièces analogues des autres collections que j'ai pu examiner).

# INDEX DES NOMS DE SUBSTANCES

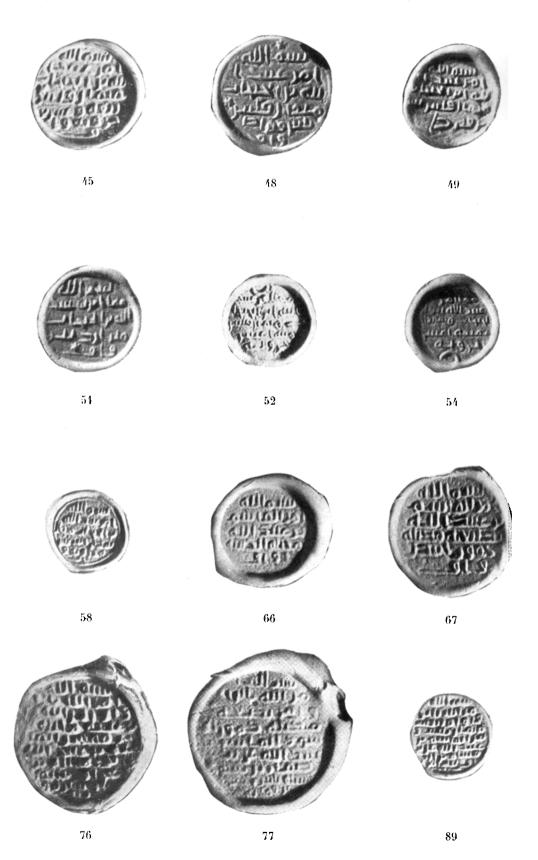
تُرمُس
تُرمُس مُغَشِّر
تُرمُس حَلَّة
تُحلية
جُلبان
Coriandre ou sésame blanc (307) مُحَلَّحُلان البيض
چوں بخشوش (۱۵)
Pois décortiqués ? (304) الباشر الباشر المناسر
جوں مقلی (3 م (3 م و الله علی الله علی الله Pois grillés (3 م الله علی الل
Graisse (1-150-308)
زيت Huile (6-3 1-40-65-1 1 6-1 1 9)
Sésame (111)
Lavande ? épi décortiqué (294) شنبُلة مُعَشِّر
الله (?) Poix liquide - moût ( م علاء ( ?)
عدس مُغَشِّر Lentilles décortiquées
Carthame (15)
كون ابيض
كون الاسود (39-77-273)
Blé (5)
مُسطار
مشهش (105)
Vin - Vin de dattes (7-296)

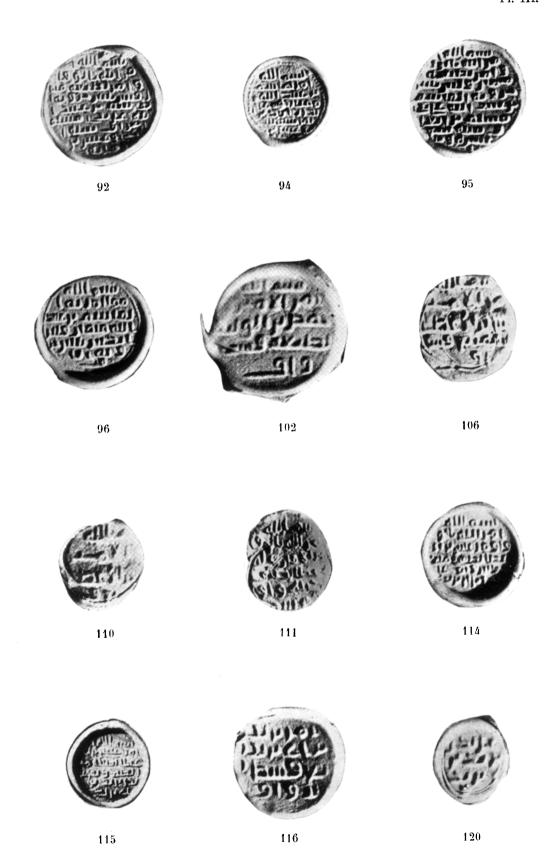
11.

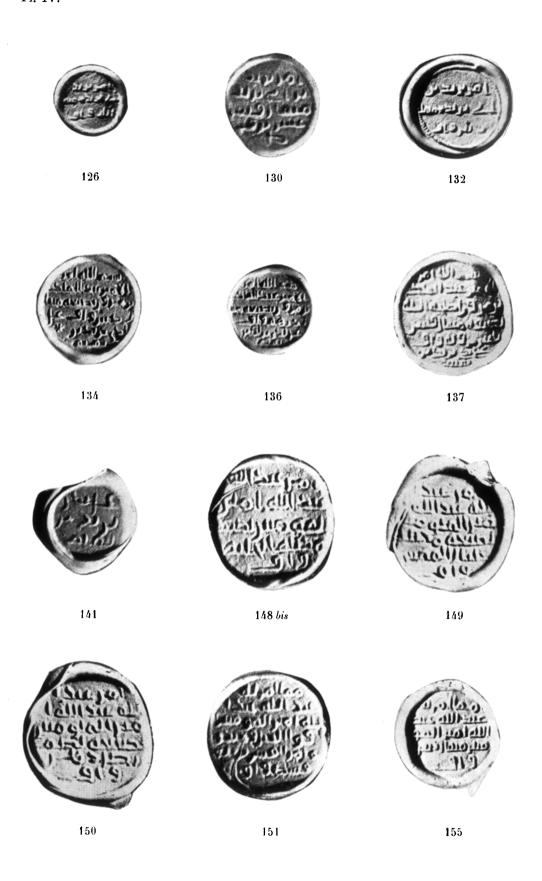
<sup>(1)</sup> Grohmann lit مکیلة جلبان محسوس grillés مکیلة جلبان بحسوس veut dire décortiquer mais l'emploi du participe actif est inexplicable ici.
(3) On ne peut lire صحلی grillés que si la seconde lettre est bien un تقدید. Si c'est un ق il s'agit de pois frits مقلي.

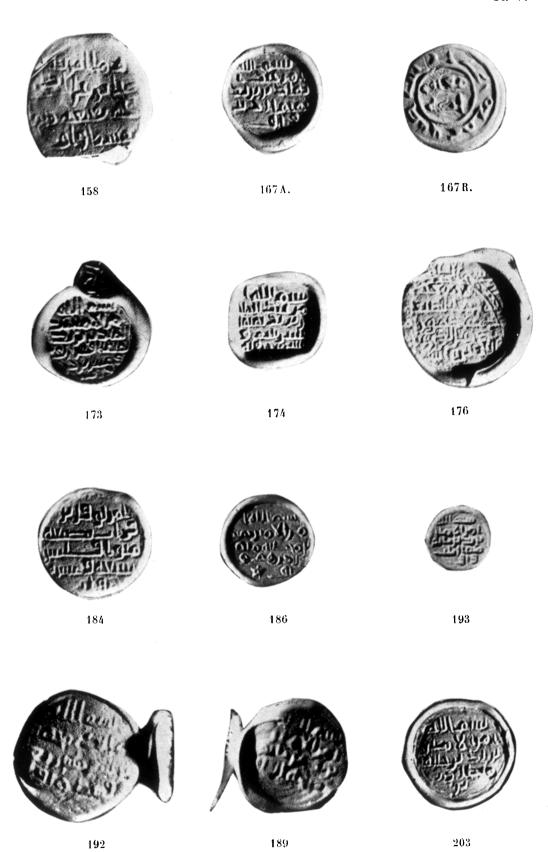


# Pl. II.



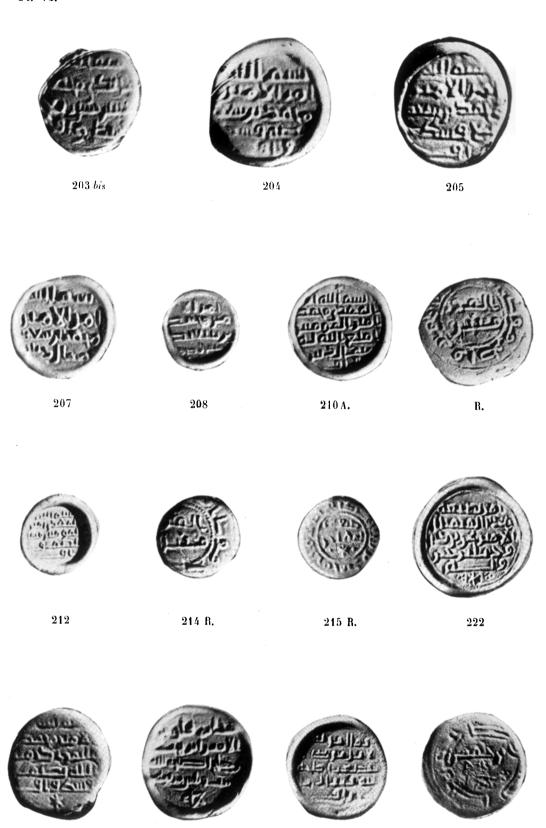






## Pl. VI.

226



233 A.

233 R.





R.







236 bis













# Pl. VIII.



308

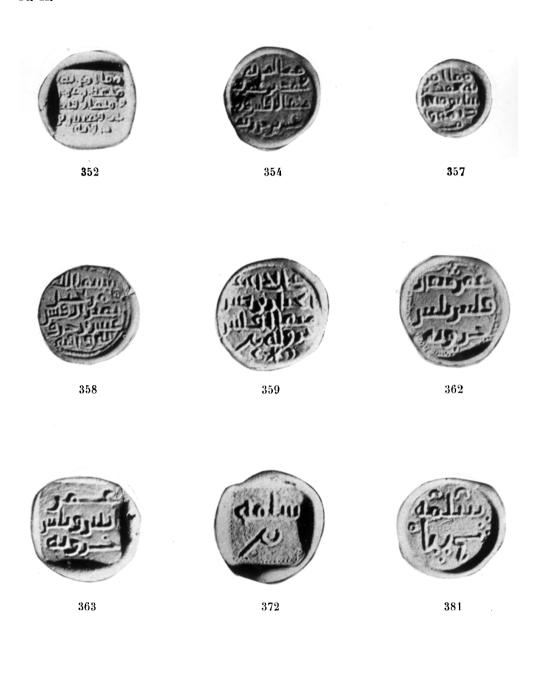
350



348

343

# Pl. X.





383

